



**HAL**  
open science

## La diaspora française de Londres à l'heure du Brexit

Christian Lequesne

► **To cite this version:**

Christian Lequesne. La diaspora française de Londres à l'heure du Brexit. Les Études du CERI, 250, pp.38, 2020, 10.25647/etudesduceri.250 . hal-03386603

**HAL Id: hal-03386603**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-03386603>**

Submitted on 19 Oct 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**SciencesPo**

CENTRE DE RECHERCHES  
INTERNATIONALES

# LES ÉTUDES DU CERI

N° 250 - juillet 2020

## **LA DIASPORA FRANÇAISE DE LONDRES À L'HEURE DU BREXIT**

Christian Lequesne



## **La diaspora française de Londres à l'heure du Brexit**

### Résumé

300 000 Français sont installés de manière permanente dans la capitale britannique. Ils ne constituent pas une communauté amalgamée, mais des groupes sociaux singularisés par des différences de capital économique et de capital culturel. L'Etat français a développé à Londres un important dispositif institutionnel destiné à répondre aux besoins de cette diaspora (services consulaires, institut culturel, établissements scolaires, aides aux entreprises). Le dispositif est complété par des structures associatives dans le domaine social. Les Français de Londres disposent également de leur représentation politique : député, conseillers consulaires, conseillers à l'Association des Français de l'étranger. Ces mandats donnent lieu à des élections et à une extraterritorialisation de la politique française. Le Brexit contraint les Français de Londres – qui ont conservé leur nationalité française – à s'interroger sur l'avenir de leur statut de résident, qu'ils doivent négocier avec l'Etat britannique, et sur les nouvelles politiques migratoires du Royaume-Uni, qui rendront l'installation à Londres plus difficile.

## **The French Diaspora in London in times of Brexit**

### Abstract

300,000 French people are permanently settled in the British capital city. They do not form a monolithic community, but various social groups marked by differences in economic and cultural capital. The French state has developed a strong institutional presence to meet the needs of this London based diaspora (consular services, cultural institute, schools, business support). The system is supplemented by associative structures that provide social services. French Londoners also have their own political representation: members of the French parliament, consular advisers, members of the Advisory Committee of the Union of French Nationals Abroad. These mandates give rise to elections and an extraterritorialisation of French politics. Brexit obliges the French Londoners—who have retained their French nationality—to consider the future of their resident status. They will have to negotiate with the British State. The new migration policies of the United Kingdom will also make the possibility to settle in London more difficult for French citizens.

# La diaspora française de Londres à l'heure du Brexit

Christian Lequesne, Ceri Sciences Po

Aucune donnée statistique n'est en mesure de définir avec précision le nombre des citoyens français qui vivent en 2020 hors du territoire national. Dans un rapport publié en 2017, la sénatrice des Français de l'étranger Hélène Conway-Mouret l'évaluait à 2,5 millions<sup>1</sup>. En 2019, la direction des Français de l'étranger du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) l'estimait plutôt entre 2 et 2,2 millions<sup>2</sup>, tandis qu'officiellement le MEAE n'en dénombrait qu'1,7 million<sup>3</sup>. L'unique outil de comptage de l'Etat français est en effet l'inscription au registre des Français de l'étranger dans les consulats, qui demeure une procédure volontaire, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres pays comme le Japon, où elle est obligatoire. Le différentiel entre le chiffre réel et l'estimation officielle s'explique donc par le fait que les Français ne s'inscrivent pas nécessairement sur les registres consulaires, certains faisant le choix de ne pas se faire connaître de l'Etat français et de ne pas voter aux élections nationales. Cette absence d'inscription est une réalité particulièrement sensible chez ceux qui résident dans les pays européens. Ils y sont souvent installés de manière permanente, votent peu et se satisfont des polices et justice locales en cas d'atteinte à leur personne et à leurs biens.

On trouve des concentrations importantes de Français en Europe, notamment dans quatre pays qui accueillent plus de 40 % des effectifs totaux : la Suisse, la Belgique, le Royaume-Uni et l'Allemagne<sup>4</sup>. C'est à l'une d'entre elles que nous nous intéresserons ici, en l'occurrence aux

---

<sup>1</sup> Entretien avec Hélène Conway-Mouret, Sénat, 18 janvier 2017.

<sup>2</sup> Entretien à la DFEAC, ministère des Affaires étrangères, 22 mai 2018.

<sup>3</sup> Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Rapport du gouvernement sur la situation des Français établis hors de France », 2019.

<sup>4</sup> Cour des comptes, « L'évolution des missions et de l'organisation des consulats français à l'étranger », 2013, p. 82, <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/levolution-des-missions-et-de-lorganisation-des-consulats-francais-letranger>

Français résidant à Londres. Ils sont environ 300 000 aujourd'hui, et constituent un système social particulier qui a été peu étudié.

En règle générale, les Français de l'étranger n'ont pas suscité de travaux d'ampleur de la part des sciences sociales. Bien entendu, cela ne veut pas dire qu'aucune recherche n'y ait été dédiée. Il faut citer la thèse de doctorat en anthropologie sociale soutenue en 2018 par Marie-Christine Peltier-Charrier sur les Français de l'étranger comme catégorie politique, ou encore la note de recherche publiée en 1995 par Béatrice Verquin<sup>5</sup>. Des ethnographies ont été consacrées aux Français vivant dans des pays en particulier ; c'est le cas notamment pour les Français des Etats-Unis auxquels s'intéressent les travaux de Jacqueline Lindenfeld et Jacques Lagarde<sup>6</sup>. Le thème de l'enseignement français à l'étranger a été exploré, dans la thèse en sociologie de Sylvain Beck sur les enseignants français des lycées de Londres et Rabat, ou encore dans la thèse en sciences de l'éducation de Rana El Challah sur l'enseignement français au Liban<sup>7</sup>. Enfin, plus récemment, d'intéressantes recherches de sociologie politique ont été consacrées par une jeune génération de politistes français à l'engagement politique des Français de l'étranger dans les élections nationales françaises et à leur représentation politique dans l'espace extraterritorial<sup>8</sup>.

La question de recherche qui se pose ici est la suivante : dans quelle mesure l'ensemble des Français de Londres constitue-t-il un système social particulier ? Elle est contrainte par un important élément de contexte : la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne à la suite du référendum du 23 juin 2016 sur le Brexit. La rupture avec les règles européennes en matière de libre circulation des personnes qui en découle a des conséquences sur les droits et la mobilisation politique de ces individus qui, et nous nous interrogerons également à ce sujet, souhaitent pour la plupart et malgré tout y rester.

Pour qualifier les Français de Londres en tant que système social, nous ferons volontairement référence à la notion de « diaspora », alors qu'on lui préfère généralement celle d'« expatriés » ou de « communauté ». Ce choix d'un terme qui a donné naissance à tant de définitions et d'interprétations nominalistes est délibéré<sup>9</sup>. « Diaspora » rend compte d'une réalité empirique : les Français de Londres constituent une somme qui est « celle des membres dispersés de la

---

<sup>5</sup> Marie-Christine Peltier-Charrier, « Les Français de l'étranger comme catégorie politique », thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnographie, EHESS, 2018 ; Béatrice Verquin, « Les Français à l'étranger : une population difficile à délimiter », *Revue européenne des migrations internationales*, Vol. 11, n° 3, 1995, pp. 193-203.

<sup>6</sup> Jacqueline Lindenfeld, *Les Français aux Etats-Unis. Etude ethnographique*, Paris, L'Harmattan, 2002 ; François Lagarde, *Français aux Etats-Unis (1990-2005)*, Berne, Peter Lang, 2015.

<sup>7</sup> Sylvain Beck, « Expatriation et relation éducative. Les enseignants français dans la mondialisation », thèse de doctorat en sociologie, Université Paris IV-Sorbonne, 2015 ; Rana El Challah, « Innovation en formation continue et dynamiques coopératives : étude sur le travail en réseau des enseignants au sein des établissements de l'AEFE au Liban », thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université Louis-Lumière de Lyon et Université Saint-Joseph de Beyrouth (cotutelle).

<sup>8</sup> Tudi Kernagelell et Cédric Pellen, « En Marche Français expatriés ! L'émergence d'un nouvel acteur politique parmi les Français de l'étranger », *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 26, 2020, à paraître ; Cédric Pellen, « A la conquête de l'Amérique. La campagne des élections législatives dans la 1<sup>re</sup> circonscription des français de l'étranger », *Revue française de science politique*, Vol. 63, n° 6, 2013, pp. 1137-1162 ; Etienne Smith, « Voter au loin. Dynamiques électorales transnationales dans la neuvième circonscription des Français de l'étranger », *Les Etudes du CERI*, n° 249, avril 2020.

<sup>9</sup> Stéphane Dufoix, *La dispersion. Une histoire des usages du mot diaspora*, Paris, Editions Amsterdam, 2011.

population considérée »<sup>10</sup>. S'ils forment bien un système social particulier, ils ne sont pas amalgamés au point de constituer une communauté. La notion de diaspora permet donc d'éviter ce que Stéphane Dufoix appelle « l'illusion de la communautarisation »<sup>11</sup>. Elle permet aussi d'écartier le terme « d'expatriés » qui a de l'intérêt pour les sciences sociales s'il est utilisé de manière stricte, c'est-à-dire pour qualifier les personnes vivant dans un pays étranger de manière temporaire et souvent *off-shore* pour des raisons qui sont essentiellement professionnelles.

Le terrain principal a été réalisé en octobre 2018 à Londres, où j'ai mené quinze entretiens semi-directifs avec des représentants de la diaspora française et pratiqué l'observation participante. Cette série de rencontres a été complétée par des entretiens par skype avec des Français de Londres, mais aussi par des entretiens à Paris en 2018 et 2019 au MEAE et à l'Assemblée nationale<sup>12</sup>. J'ai enfin mené une observation participante à Londres en mars 2019. Le choix de citer les entretiens en préservant l'anonymat répond à la demande des interlocuteurs.

Ce travail ne s'inscrit pas dans le champ des études sur les migrations, mais dans celui des travaux sur le rapport entre l'Etat et ses diasporas<sup>13</sup>. Dans le contexte du Brexit, les Français de Londres sont observés pour le rapport qu'ils entretiennent avec l'Etat français et pour la manière dont ce dernier s'intéresse à eux en retour, dans le but de donner de la légitimité à son action extérieure, mais aussi à la politique nationale. Cet angle d'analyse explique la part importante que je consacre aux acteurs, aux dispositifs institutionnels (notamment consulaires, trop peu étudiés par la science politique<sup>14</sup>), ainsi qu'à la représentation politique.

L'analyse se décline en cinq points : la diversité sociale des Français de Londres, le rapport qu'ils entretiennent avec les dispositifs de l'Etat français, le rôle de l'organisation associative qui leur est destinée, notamment dans les domaines de la santé et de l'emploi, la question de l'extraterritorialisation de la politique nationale, et enfin la question des changements liés au Brexit.

## UNE COMMUNAUTÉ HÉTÉROGÈNE

Le nombre exact de Français composant la diaspora de Londres n'est pas connu précisément en raison des limites attachées aux outils statistiques. L'observation qualitative permet de distinguer une forte diversité qui s'organise autour de six groupes sociaux différents ne constituant pas une communauté amalgamée, même si cette diversité peut se conjuguer avec des valeurs partagées et si des formes de territorialisation s'inscrivent dans l'espace de la métropole londonienne.

---

<sup>10</sup> Stéphane Dufoix, « Qu'y a-t-il sous le terme de "diaspora" ? », dans Lisa Anteby-Yemini, William Berthomière et Gabriel Sheffer (dir.), *Les Diasporas. 2 000 ans d'histoire*, Rennes, PUR, 2005, p. 58.

<sup>11</sup> S. Dufoix, *La Dispersion*, op. cit., p. 58.

<sup>12</sup> Je tiens à remercier Gilles Lepasant et le programme Cité (sociétés plurielles) du CNRS d'avoir financé la mission de terrain à Londres pour y réaliser des entretiens.

<sup>13</sup> Kishan Rana, « India's diaspora diplomacy », *The Hague Journal of Diplomacy*, Vol. 4, n° 2, pp. 361-372.

<sup>14</sup> Jan Melissen, « Consular diplomacy's first challenge : Communicating assistance to nationals abroad », *Asia Pacific Policy Studies*, 2020, <https://doi.org/10.1002/app5.298>

## Le difficile calcul des flux

Le Royaume-Uni est devenu, depuis la fin des années 1990, une destination d'immigration attirant de nombreux Français aux profils variés. En 1995, Béatrice Verquin estimait que la diaspora française au Royaume-Uni se composait de 130 000 personnes, sans préciser au demeurant si sa source se limitait aux registres consulaires ou non. En octobre 2018, les autorités consulaires françaises estimaient qu'elle comptait 600 000 individus, dont 300 000 vivaient à Londres. Le consulat général de France à Londres ne dispose cependant que de 147 500 inscrits sur ses registres, soit la moitié environ de l'effectif réel estimé. Le consul général, comme tous ses prédécesseurs, s'interroge sur l'amélioration des instruments de comptage. Les statistiques de l'Etat britannique sont d'une aide limitée pour deux raisons. D'une part, l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne de 1973 à 2020 a dispensé les citoyens français de toute demande de permis de résidence et de travail. D'autre part, les recensements des principaux instituts statistiques britanniques (National Statistics et Institute for Public Policy Research), qui se fondent essentiellement sur des informations fiscales, incluent pour l'instant les Français dans la catégorie plus large des citoyens de l'Union européenne (*EU citizens*)<sup>15</sup>. En 2019 il y avait ainsi, selon le gouvernement britannique, 3,6 millions de ressortissants d'Etats de l'Union européenne vivant au Royaume-Uni, le premier groupe représenté étant celui des Polonais. Avec le Brexit, le recensement des citoyens français (comme celui des autres Européens) par l'administration britannique deviendra peut-être plus précis, puisqu'il introduira l'obligation de détenir un permis de résidence, quelle que soit l'activité pratiquée. Mais rien ne l'empêchera de continuer à comptabiliser les citoyens originaires des vingt-sept Etats de l'Union européenne, et plus largement de l'Espace économique européen<sup>16</sup>, dans une seule catégorie statistique.

La diaspora de Londres constitue la plus importante présence française dans une ville étrangère, avec celles de Genève, New York et Bruxelles. Le chiffre de 300 000 personnes est l'équivalent de la population d'une grande ville française comme Nantes *intra-muros*. Il est important d'avoir à l'esprit cette échelle pour comprendre la diversité de la diaspora française immergée dans une vaste métropole urbaine qui comptait 8,7 millions d'habitants en 2016. 3,5 % des Londoniens sont donc des citoyens français résidents.

## Une grande diversité sociale

Pour le sociologue Sylvain Beck, travailler sur les Français de l'étranger ne peut pas conduire à se fonder sur la seule nationalité entendue au sens juridique. Le sociologue a raison de souligner qu'il est important de s'attacher à la subjectivité de ce que signifie être Français pour

---

<sup>15</sup> S. Beck, « Expatriation et relation éducative », thèse citée, p. 44.

<sup>16</sup> L'Espace économique européen est un accord multilatéral qui étend les bénéfices du marché intérieur européen (y compris la libre circulation des personnes) à trois pays tiers (l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège).

celui ou celle qui vit à l'étranger<sup>17</sup>. Pour nombre de Français vivant hors de France, « la France est un pays étranger, un pays imaginé par les récits familiaux et un pays visité pendant les vacances »<sup>18</sup>. Certains vivent depuis si longtemps à Londres qu'ils ont acquis un léger accent britannique, font des anglicismes en parlant français et ont opéré une forme de transfert des problématiques sociales et politiques britanniques dans leur appréhension de l'Hexagone. Invité par Alexandre Holroyd, député des Français de l'étranger, à animer le 9 mars 2019 un « Grand débat » avec les Français de Londres à l'Institut français, j'ai pu observer cet éloignement subjectif. Trois personnes ont ainsi pris la parole pour déclarer que l'instauration d'un âge légal de la retraite était une règle discriminante. Selon eux, il fallait supprimer en France l'âge de la retraite obligatoire et laisser les individus travailler aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Une participante déclara :

« Je ne parle plus beaucoup le français et je vous prie de m'excuser si j'ai du mal à trouver mes mots, mais la prise en compte de l'âge dans l'activité humaine est un élément discriminatoire au même titre que la race. »<sup>19</sup>

De telles propos reflètent une conception libérale du travail plus présente mais aussi plus facile à légitimer en public au Royaume-Uni qu'en France. Pour le chercheur, elle témoigne d'une disposition des Français de Londres à penser la France en lui appliquant les cadres d'une socialisation politique britannique.

A la différence de Sylvain Beck, je n'analyserai pas en détail les types de subjectivité qui conduisent à la construction d'hybridations culturelles. En revanche, mon propos est de montrer combien il est important de résister à toute tentation de réifier les Français de Londres en les présentant comme une communauté amalgamée ou construite. La diaspora française est traversée par la plus grande diversité et, s'il existe des points d'intersection et de rassemblement, il s'agit plutôt d'un système social composé d'au moins six groupes différents dont il faut décrire les caractéristiques.

*Le premier groupe* est constitué d'hommes et de femmes très qualifiés qui travaillent dans les services (en particulier la finance et la banque) ou exercent des professions libérales, notamment juridiques et médicales. Chefs d'entreprise ou salariés, ils sont établis à Londres de manière permanente, ont des revenus élevés (10 000 euros et plus par mois) et sont le plus souvent propriétaires de leur logement. Pour ce groupe, vivre et travailler à Londres est le résultat d'un choix guidé par des considérations rationnelles comme le professionnalisme de la place financière de Londres, la facilité de créer son entreprise au Royaume-Uni ou encore l'attractivité de la fiscalité britannique pour les revenus supérieurs. On peut y trouver des résidents qui appartiennent à une deuxième génération. Ancien du lycée français Charles-de-Gaulle et fils d'un banquier français établi à Londres, ce chef d'entreprise a grandi dans

---

<sup>17</sup> S. Beck, « Expatriation et relation éducative », thèse citée, p. 41.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>19</sup> Observation participante, Institut français, Londres, 9 mars 2019.

le quartier de South Kensington et est retourné à Londres après ses études à Sciences Po pour y travailler, d'abord dans une banque de la City, puis dans le consulting<sup>20</sup>.

Ce premier groupe entretient des relations étroites avec les institutions « locales » de la France officielle (ambassade, consulat, Institut français, lycées et écoles). Il participe à la vie de ces institutions qui le considèrent comme le groupe diasporique influent avec lequel il est préférable d'entretenir un dialogue suivi, dans une logique de diplomatie d'influence.

*Le deuxième groupe* est composé des expatriés, au sens strict où les sciences sociales doivent employer ce terme. Il s'agit de Français qui passent plusieurs années à Londres pour des raisons professionnelles, munis d'un contrat d'expatriation qui leur assure une rémunération bonifiée, la location d'un logement confortable et la prise en charge des frais de scolarité de leurs enfants inscrits dans les écoles françaises ou internationales. A la différence du premier groupe, les expatriés ne sont pas établis à Londres de manière permanente. Ils y sont souvent arrivés après avoir eu des expériences professionnelles dans d'autres parties du monde et certains n'ont plus vécu en France depuis longtemps. S'ils fréquentent le premier groupe, dont ils sont proches par les revenus et le statut social, les expatriés n'ont pas la même insertion dans les institutions françaises locales. En outre, leur nombre a tendance à se réduire depuis le milieu des années 2000, car les entreprises françaises et internationales sont, en général, moins généreuses dans la délivrance de contrats d'expatriation coûteux. Il faut ajouter à cet ensemble les fonctionnaires de rang A de la diplomatie et de l'encadrement des écoles françaises. Eux aussi bénéficient d'un contrat d'expatriation temporaire avec un salaire bonifié, une indemnité de résidence et le financement des frais de scolarité de leurs enfants.

La politique restrictive des entreprises à l'égard des contrats d'expatriation a conduit à la création d'une sous-catégorie particulière : celle des Français qui acceptent de travailler quelques années à Londres pour une entreprise française ou internationale munis d'un contrat de droit local<sup>21</sup>. A la différence des précédents, ces « quasi expatriés » ne bénéficient pas de la prise en charge de la location de leur logement ni des frais de scolarité de leurs enfants. Il s'agit souvent de jeunes cadres de moins de 40 ans qui sont attirés par l'intérêt du poste offert à Londres, l'expérience de la vie internationale, mais ne disposent pas de l'aisance financière des expatriés.

*Le troisième groupe* est celui des entrepreneurs et des indépendants qui ont décidé de s'établir à Londres pour y créer une petite et moyenne entreprise (PME) commerciale ou de services. Ils ont souvent été attirés par les facilités administratives de création d'une entreprise au Royaume-Uni et par la fiscalité plus avantageuse qu'en France pour les sociétés (*corporate taxes*). Ils ont souvent moins de 40 ans, sont diplômés de l'enseignement supérieur (écoles de commerce, écoles d'ingénieurs), ont travaillé en France ou au Royaume-Uni comme salariés avant de se lancer dans une activité indépendante. La gestion de la compatibilité et des ressources humaines de leur PME de droit britannique est souvent sous-traitée à l'extérieur de l'entreprise, y compris par la chambre de commerce franco-britannique qui dispose d'un

---

<sup>20</sup> Entretien, The Ampersand Hotel, Londres, 4 octobre 2018.

<sup>21</sup> Ce phénomène des étrangers qualifiés à contrat local est devenu général ; voir l'analyse sur la situation à Djakarta (Indonésie) de Anne-Meike Fechter, *Transnational Lives. Expatriates in Indonesia*, Londres, Routledge, 2016, p. 5.

service dédié. Installés de manière permanente à Londres, les membres de ce troisième groupe payent leur logement et les frais de scolarité de leurs enfants dans les établissements français. Compte tenu du coût de la vie, leurs revenus sont plus modestes que ceux du premier et du deuxième groupe. C'est en outre chez eux que l'on recense un nombre important de mariages « mixtes » entre Français et Britanniques.

*Le quatrième groupe* est celui des enseignants français des quatorze établissements scolaires français et franco-britanniques répartis dans le grand Londres. Trois statuts régissent les liens qu'entretiennent ces institutions avec l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger (AEFE) : la gestion directe, le conventionnement ou le partenariat. Il est difficile – une fois de plus – de dénombrer le nombre exact d'enseignants français qui travaillent dans ces établissements. Le rapport de la députée Samantha Cazebonne sur la réforme de l'enseignement français à l'étranger, publié en février 2019, ne fournit pas de données statistiques détaillées par établissement<sup>22</sup>. Les services de l'ambassade de France au Royaume-Uni estiment qu'ils sont environ 4 000 à Londres. Leur statut est marqué par la diversité, ils sont expatriés pour un nombre limité de responsables pédagogiques (notamment dans les établissements à gestion directe), résidents (titulaires de l'Education nationale détachés auprès de l'AEFE avec une indemnité spécifique de vie locale) ou encore enseignants disposant d'un contrat de droit local. Le nombre de ces derniers, dont les rémunérations sont assurées directement par les établissements et donc par les frais de scolarité versés par les parents, a tendance à croître à Londres, comme ailleurs dans le monde, en raison d'une politique de détachement plus restrictive de l'Education nationale auprès de l'AEFE. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le statut de résident n'est ainsi plus conféré sans limite de temps. Il peut désormais être exercé pendant neuf ans au maximum (soit trois contrats de trois ans), l'objectif de l'Education nationale française étant de réaffecter un jour les enseignants titulaires à des postes en France<sup>23</sup>. Comme l'a bien montré Sylvain Beck dans sa thèse sur les enseignants français à l'étranger<sup>24</sup>, le type de contrat implique une différence de statut économique, celui d'expatrié étant réservé à un petit nombre de privilégiés. A Londres, la différence de statut économique entre les enseignants résidents et les enseignants à contrat local est moins marquée que dans d'autres pays à plus faible niveau de salaire local. En général, leur traitement assure aux enseignants français un niveau de vie moyen à Londres, compte tenu d'un coût de la vie élevé, en particulier en ce qui concerne le logement. Cela se traduit par la nécessité d'habiter dans de petites surfaces ou dans des quartiers éloignés nécessitant des trajets en transport en commun pour se rendre à l'école. Les enseignants français à Londres disposent ainsi de moyens financiers plus réduits que bien des parents des élèves qui leur sont confiés. Le groupe des enseignants est également caractérisé par un nombre élevé de mariages mixtes, notamment chez ceux qui disposent d'un contrat local. Enfin, il est possible de rattacher à ce groupe, notamment en raison de la proximité du statut économique, les fonctionnaires de rang B et C des ambassades, consulats, lycées et Institut français qui travaillent à Londres.

---

<sup>22</sup> Samantha Cazebonne, « L'enseignement français à l'étranger. Une ambition réaffirmée dans un nouveau contexte international », rapport parlementaire, Assemblée nationale, février 2019, [https://liseo.ciep.fr/index.php?lvl=notice\\_display&id=43404](https://liseo.ciep.fr/index.php?lvl=notice_display&id=43404)

<sup>23</sup> Entretien, Service culturel de l'ambassade de France, Londres, 5 octobre 2018.

<sup>24</sup> S. Beck, « Expatriation et relation éducative », thèse citée.

Le cinquième groupe se compose de Français de moins de 30 ans qui utilisent la flexibilité du marché du travail britannique et la libre circulation européenne pour occuper des emplois à Londres ne demandant pas une forte qualification initiale, comme dans la restauration ou les services (par exemple, la garde d'enfants). Il ne s'agit pas forcément de non-diplômés ; certains de ces jeunes Français peuvent être titulaires de BTS ou de licences acquis dans le système d'enseignement supérieur français. Recrutés avec des contrats souvent partiels et précaires, ils sont payés au salaire minimum britannique (*national minimum wage*). En avril 2019, ce salaire minimum correspondait à 6,15 livres par heure pour les 18-20 ans, 7,38 livres pour les 21-24 ans et 8,21 livres pour les plus de 25 ans. A la demande des syndicats britanniques et de l'ONG Living Wage Foundation, 4 900 employeurs de Londres ont accepté d'appliquer un tarif horaire minimum plus élevé que dans le reste du pays, équivalent à 10,55 livres par heure<sup>25</sup>. Mais il s'agit d'un engagement volontaire que n'appliquent pas toutes les entreprises. Les membres de ce cinquième groupe travaillent souvent de longues heures pour payer une colocation située dans le grand Londres et des cartes de transport au prix élevé. Si le coût de la vie ne leur permet pas d'épargner, leur présence s'explique par la difficulté à trouver un premier emploi en France, la promotion interne réputée plus rapide au Royaume-Uni (par exemple le passage de *team member* à *team leader* dans la chaîne de boulangerie Paul UK<sup>26</sup>) et la possibilité de parfaire un anglais souvent négligé à l'école. Ce groupe compte en outre des jeunes Français issus de l'immigration attirés par une métropole cosmopolite où il leur semble que la discrimination ethnique et raciale est moins présente que dans n'importe quelle ville de France. Comme le souligne un conseiller consulaire français qui s'est intéressé à ce phénomène des jeunes Français issus de l'immigration : « A Londres, on ne regarde pas votre nationalité pour vous louer un logement comme en France, on vous demande de payer votre loyer »<sup>27</sup>. Il y a également dans ce groupe des Français qui travaillent sans contrat, c'est-à-dire illégalement, sans que l'on sache quel en est le nombre.

Les jeunes Français qui rejoignent Londres pour y occuper des emplois faiblement rémunérés s'inscrivent dans un mouvement européen plus large qui concerne les Espagnols, les Grecs, les Italiens, ainsi que les citoyens des pays d'Europe centrale et des pays baltes membres de l'Union européenne. Dans le cas des Français, le phénomène a été peu étudié par les sciences sociales, si ce n'est par Helen Drake et Xavier d'Aumale qui ont mené en 2010 une étude, malheureusement non publiée, sur vingt jeunes boulangers travaillant chez Paul UK<sup>28</sup>. De statut social plus modeste, ils sont considérés moins influents par les représentants de l'Etat français à Londres qui les côtoient peu dans les réceptions et cérémonies officielles. Ils étaient ainsi peu représentés lors de la séance du « Grand débat » à l'Institut français évoquée plus haut. Ces jeunes travailleurs fréquentent le consulat pour s'y faire établir des documents, ainsi qu'un certain nombre d'institutions sociales françaises dont nous parlerons plus loin. Ils risquent d'être les

---

<sup>25</sup> <https://www.expatica.com/uk/employment/employment-law/a-guide-to-minimum-wage-in-the-uk-982318/>

<sup>26</sup> Helen Drake et Xavier d'Aumale, « Regards sur la France depuis Londres : les jeunes apprentis boulangers français chez Paul UK », recherche de terrain non publiée, 2010.

<sup>27</sup> Entretien (skype), Conseiller consulaire français de Londres, 7 septembre 2018.

<sup>28</sup> H. Drake et X. d'Aumale, « Regards sur la France depuis Londres », recherche citée.

plus touchés par le Brexit en raison de la nouvelle politique migratoire de l'Etat britannique qui veut être orientée vers la délivrance de permis de séjour aux seuls titulaires d'emplois qualifiés.

*Le sixième groupe* est celui des jeunes Français qui poursuivent leurs études à Londres. Selon le UK Council for International Students, le Royaume-Uni a accueilli, tous niveaux confondus, 138 000 étudiants originaires des pays de l'Union européenne au cours de l'année universitaire 2016-2017, dont c'était la première destination européenne. Parmi eux, 123 000 étaient inscrits pour une année universitaire et 15 000 à temps partiel, notamment dans le cadre d'un semestre d'échange Erasmus<sup>29</sup>. Une bonne part de ces étudiants s'inscrit dans les universités londoniennes, en particulier celles qui bénéficient d'une bonne réputation dans les classements internationaux. En 2016-2017, University College London en a accueilli 4 485, King's College 3 740, Imperial College 2 870 et la London School of Economics and Political Studies (LSE) 1 975. Il n'est toujours pas facile d'identifier le contingent des Français, car les citoyens des Etats membres de l'Union européenne sont comptabilisés dans une catégorie unique comme nous l'avons dit. Un graphique comparant la rentrée universitaire de 2016-2017 à celle de 2012-2013, publié par le UK Council for International Students, montre cependant que l'inscription dans les universités britanniques des Français et les Italiens a connu la plus forte progression au cours des quatre dernières années. On ne peut la chiffrer précisément, mais la population étudiante française à Londres représente facilement 2 000 individus. Il est intéressant de noter qu'elle ne concerne plus seulement les étudiants français ayant commencé des études supérieures en France qu'ils poursuivent à Londres en master, en doctorat, ou en mobilité Erasmus. Les établissements renommés comme la LSE, King's College et Imperial College attirent, depuis le début des années 2000, un nombre croissant de jeunes qui s'inscrivent directement après le baccalauréat. Il s'agit d'élèves issus des classes supérieures (et plus particulièrement parisiennes) de la société française, qui veulent accroître leurs chances d'acquérir une formation et, plus tard, un emploi international, en ne passant plus par l'enseignement supérieur français. Cette tendance consistant à envoyer les enfants étudier à l'étranger est un phénomène d'adaptation à la mondialisation qui a été lui aussi peu étudié par les sciences sociales<sup>30</sup>. La conséquence directe est une concurrence grandissante pour les établissements d'enseignement supérieur français qui, à l'instar de Sciences Po, cherchent à contourner le problème en offrant aux étudiants des doubles diplômes en partenariat avec des institutions londoniennes comme LSE ou King's College, plutôt au niveau du master.

La population étudiante qui réside à Londres plusieurs années constitue un autre groupe de Français au capital culturel élevé et, pour ceux qui fréquentent les universités le plus prestigieuses, jouissant d'une aisance économique. Le groupe des étudiants est davantage que le précédent en interaction avec les élites économiques de la diaspora française et les représentants de l'Etat français. Il fréquente l'Institut français, notamment sa bibliothèque et son cinéma de South Kensington. Il est convié à faire des stages ou encore à bénéficier des bourses d'excellence attribuées par des associations comme Sciences Po Alumni UK. Il est

---

<sup>29</sup> <https://www.hesa.ac.uk/news/11-01-2018/sfr247-higher-education-student-statistics/location>

<sup>30</sup> Hervé Le Bras, *L'Age des migrations*, Paris, Autrement, 2018.

perçu par les élites économiques françaises comme potentiellement capable de prendre la relève pour donner une influence à la présence française à Londres.

Cette typologie est importante pour souligner qu'il n'existe pas à Londres *une* communauté française, mais plusieurs groupes sociaux marqués par des différences de capital culturel et de capital économique. Certains de ces groupes se croisent et interagissent dans une sorte de billard à plusieurs bandes, d'autres ne se rencontrent jamais, que ce soit dans la sphère publique ou privée. Ils sont plus ou moins impactés par les mariages mixtes, et diversement en interaction avec les institutions de la France officielle. Comme dans une ville de l'Hexagone, la diaspora française de Londres n'échappe pas à une hiérarchie sociale marquée par des rapports de classe. Il y a des riches et des modestes, des éduqués et des moins éduqués. Il en découle nécessairement des rapports sociaux conflictuels, comme en témoignent les récits de professeurs d'établissements scolaires qui parlent du côté « insupportablement enfants gâtés »<sup>31</sup> de leurs élèves issus de certaines familles. Helen Drake et Xavier d'Aumale pointent du doigt ce même phénomène de classe sociale lorsqu'ils écrivent :

« La population française de Londres ne se limite pas à la frange qui se restaure chez Paul. En effet, nous y avons rencontré de jeunes Français employés par la maison, et dont le parcours (...) se distingue nettement de celui des *traders* et des familles aisées déjà évoquées par d'autres études »<sup>32</sup>.

On peut ainsi qualifier Londres de « ville française » de 300 000 habitants qui n'échappe pas aux phénomènes de différenciation et de hiérarchie sociales et possède ses groupes sociaux caractérisés par des différences de capital économique et culturel.

### **Les valeurs partagées**

Malgré cette absence de communauté amalgamée, il n'en demeure pas moins que les Français de Londres, quels que soient leur groupe social d'appartenance, leur capital culturel et leur sensibilité politique, partagent quelques attributs et perceptions que l'on peut assimiler à des valeurs.

La première valeur partagée est le cosmopolitisme<sup>33</sup>. Par ce terme, il faut entendre la croyance positive en une société où la diversité culturelle et ethnique permet d'atteindre une forme d'universalité tout en acceptant les identités particulières. Tous les Français de Londres que j'ai interrogés déclarent avoir une attirance pour la société multiculturelle qui se déploie dans la capitale britannique. Pour ceux qui vivaient dans les grandes villes de France avant de s'installer à Londres, s'établir dans une métropole offrant un large spectre de diversité culturelle

---

<sup>31</sup> Observation participante dans un dîner privé avec un professeur, Londres, 4 octobre 2018.

<sup>32</sup> H. Drake et X. d'Aumale, « Regards sur la France depuis Londres », recherche citée, p. 4.

<sup>33</sup> Sur le cosmopolitisme des expatriés voir A.-M. Fechter, *Transnational Lives. Expatriates in Indonesia*, op. cit., pp. 22-23.

et ethnique n'est pas une nouveauté. Ce qui leur semble en revanche plus spécifique, c'est que l'universel cohabite à Londres de manière tolérante avec les identités particulières. Les Français de Londres se disent souvent éloignés des débats français sur l'identité nationale qu'ils considèrent excessifs. Le Brexit, nous le verrons, a été vécu par eux comme un coup porté au cosmopolitisme par la rupture explicite avec le compromis entre universalité (la citoyenneté européenne) et particularité (la citoyenneté britannique) qu'il a exprimé.

La deuxième valeur partagée des Français de Londres est l'attachement à la culture et à la langue françaises. La revendication du cosmopolitisme n'est aucunement contradictoire avec l'idée de garder un attachement au particulier. Dans ses travaux, Nicholas Van Hear parle du « transnationalisme de clocher » (*parochial transnationalism*) qui peut caractériser les diasporas<sup>34</sup>. L'attachement à la langue et à la culture françaises explique, nous y reviendrons, la forte attente des familles françaises et franco-britanniques à l'égard des établissements scolaires français. De façon assez unique dans le réseau de l'AEFE, 80 % des élèves qui les fréquentent au Royaume-Uni ont au moins un parent français. Lorsque, pour des raisons financières ou géographiques les familles françaises et plus encore franco-britanniques choisissent de ne pas mettre leurs enfants dans un établissement français, ceux-ci perdent assez vite la maîtrise (notamment écrite) de la langue. Le point intéressant est la manière dramatique dont cette situation est décrite par certains Français de Londres qui la présentent comme un véritable renoncement à la culture d'origine. Un conseiller consulaire parle avec regret « des Franco-Britanniques de la deuxième génération qui ont un niveau de français très faible »<sup>35</sup>. Ce regret du possible oubli de la langue montre que le renoncement au particulier est vécu, quelle que soit l'aspiration au cosmopolitisme, comme ce que Sylvain Beck appelle une « angoisse identitaire »<sup>36</sup>.

L'aspiration à l'universalité et l'attachement à la particularité sont donc deux dimensions que les Français de Londres combinent sans cesse pour souscrire au cosmopolitisme. Ce dernier représente pour eux la marque de fabrique de la capitale britannique, que le Brexit a remise en cause de manière brutale.

## Éléments de territorialisation

Alors que la présence de diasporas donne lieu à des formes de territorialisation que la sociologie urbaine connaît bien (l'exemple le plus patent étant celui des *chinatown* dans les villes d'Amérique du Nord), ce phénomène s'observe très peu dans le cas des diasporas françaises. Le nombre de Français est si élevé et la population socialement si variée que la répartition est éclatée sur tout le territoire du grand Londres. Le choix d'un quartier dépend d'abord des revenus des familles. Un autre facteur déterminant est la proximité des écoles françaises et leur accessibilité par les transports. Il existe ainsi une présence française importante à l'ouest

---

<sup>34</sup> Nicolas Van Hear, *New Diasporas*, Londres, UCL Press, 1998, p. 255.

<sup>35</sup> Entretien (skype), Conseiller consulaire français de Londres, 7 septembre 2018.

<sup>36</sup> S. Beck, « Expatriation et relation éducative », thèse citée, p. 163.

de Londres (Hammersmith, Chiswick, Acton Town), où le prix de l'immobilier correspond aux possibilités des classes moyennes supérieures, et parce que les lignes de métro (District line et Picadilly line) permettent aux enfants un accès direct au lycée français Charles-De-Gaulle situé à la station South-Kensington. De même, on trouve des concentrations de Français à Ealing, proche de l'école maternelle et primaire André-Malraux, Fulham, proche de l'École des petits et de l'école Marie-d'Orliac, ou encore Wembley à proximité du lycée international Winston-Churchill.

Il est pourtant un lieu à Londres qui symbolise une forme de territorialisation de la présence française : c'est le quartier chic qui entoure la station de métro South Kensington, à l'ouest de Londres. Ce territoire, que certains Britanniques appelleraient la *frog valley* (« la vallée des grenouilles »), forme un rectangle délimité par quatre rues : Cromwell road , Queen's Gate, Harrington Road et Cromwell Place. Dans ce quadrilatère voisinent le lycée français Charles-De-Gaulle, point d'attraction quotidien des familles françaises, l'Institut français (avec sa bibliothèque et sa médiathèque), et le consulat général de France qui sont les marqueurs de la territorialisation. Il est fréquent d'entendre parler français et de rencontrer des Français dans cette partie de Londres, identifiée comme le quartier français dans l'imaginaire des Londoniens, alors même que peu d'entre eux y ont élu domicile en raison notamment du prix de l'immobilier, parmi les plus élevés du monde. Outre les institutions citées plus haut, des commerces contribuent à cette territorialisation. Deux librairies-papeteries symbolisent l'importance de la langue et de la culture : La Page et French Bookshop sont des lieux où les Français de Londres achètent leurs livres en langue maternelle, ainsi que les articles de papeterie requis par les établissements scolaires, comme les cahiers à lignes de marque Clairefontaine qui n'ont pas d'équivalents dans le commerce britannique. Il est intéressant d'observer les cafés et salons de thé des hôtels qui font partie du quadrilatère de South Kensington le matin vers 9 heures. Après la rentrée des classes, le salon de thé Maître Choux ou celui du Ampersand Hotel, situés sur Harrington Road à proximité du lycée Charles-De-Gaulle, deviennent des endroits fréquentés par les parents d'élèves, souvent des classes moyennes supérieures, qui évoquent le quotidien de la diaspora française de Londres en langue française<sup>37</sup>.

## L'ÉTAT FRANÇAIS AU SERVICE DE LA DIASPORA

L'importance numérique de la diaspora française de Londres s'accompagne d'une présence de l'Etat français particulièrement nourrie. Dans le dispositif diplomatique, le consulat général joue le rôle de « mairie » des Français de Londres, tandis que le large réseau d'établissements français d'enseignement permet la scolarisation des enfants de la diaspora, de l'école maternelle au baccalauréat. L'Institut français fournit un support culturel quotidien et la chambre de commerce franco-britannique accompagne l'activité des entrepreneurs français.

---

<sup>37</sup> Observation participante, octobre 2018.

## La « mairie » de la diaspora : le consulat général de France

Avec 141 500 inscrits consulaires en 2019, mais une diaspora dont les effectifs correspondent en réalité au double, le consulat général de Londres est ce que les diplomates appellent un « grand poste » au sein du réseau consulaire français. Il occupe une importante bâtisse à la façade blanc cassé située au 21 Cromwell road dans le quartier « français » de South Kensington. Malgré les efforts de modernisation, les locaux sont peu fonctionnels<sup>38</sup>. On s’y rend pour accomplir les formalités d’état civil, l’inscription sur les listes électorales, les demandes de bourses pour les enfants et les demandes d’aide sociale.

Dans la « mairie » de Cromwell road défilent des citoyens de tous âges et de toutes conditions sociales. Le consulat général est le seul contact officiel de nombreux Français de Londres avec la diplomatie française, puisque peu d’entre eux ont l’occasion de franchir les portes de l’ambassade de France qui se trouve à quelques minutes, au 58 Knightsbridge, et encore moins celles de la résidence de l’ambassadeur située dans une villa victorienne de Kensington Palace Gardens.

Le Brexit a eu plusieurs conséquences directes sur l’activité du consulat général. Depuis 2018, trois emplois supplémentaires à temps plein ont dû être créés, afin de délivrer les actes de naissance et les certificats de vie nécessaires aux nouveaux permis de résidence imposés par l’administration britannique. Pour la diaspora française, le Brexit signifie donc des déplacements supplémentaires au consulat général. Auparavant, les règles européennes sur le libre établissement n’exigeaient de la part d’un citoyen français aucun autre document qu’un passeport ou une carte nationale d’identité pour résider et travailler à Londres. Un deuxième changement induit par le Brexit est, comme nous le développerons plus loin, une multiplication des demandes de naturalisation de la part des conjoints britanniques de Français qui souhaitent pouvoir continuer de bénéficier des droits attachés à la citoyenneté européenne. Le consulat général doit notamment multiplier les cérémonies dites « d’accueil dans la citoyenneté » au cours desquelles chaque naturalisé reçoit une Charte des droits et devoirs du citoyen français<sup>39</sup>. Le phénomène accru de la naturalisation française ne concerne donc pas uniquement les 250 000 citoyens britanniques établis dans l’Hexagone, dont les demandes auprès des préfectures sont passées de 386 pour toute l’année 2015 à 2 320 lors du seul premier semestre 2019<sup>40</sup>.

Deux autres raisons expliquent l’importante sollicitation du consulat général à Londres. La première tient à l’organisation générale de l’administration française : comparées à d’autres pays européens (et en particulier le Royaume-Uni), les administrations centrales françaises sont en effet en retard en matière de dématérialisation des démarches<sup>41</sup>, entre autre à cause de la méfiance du ministère de l’Intérieur à l’égard de procédures en ligne qui échappent à la notion centralisée de contrôle. Le citoyen français doit encore beaucoup s’adresser à un guichet qui,

---

<sup>38</sup> Observation participante, 4 octobre 2018.

<sup>39</sup> Entretien avec le consul général de France, Londres, 4 octobre 2018.

<sup>40</sup> Laure Correia, « En France, les états d’âme des ressortissants britanniques face au Brexit », *Le Monde*, 30 janvier 2020.

<sup>41</sup> Entretien avec un élu des Français du Royaume-Uni, 29 janvier 2019.

à l'étranger, est le consulat. La deuxième raison est que la France reste un Etat-providence qui n'oublie pas ses ressortissants de l'étranger, y compris lorsqu'ils ne payent pas leurs impôts sur le territoire, la citoyenneté l'emportant sur la contribution fiscale. Contrairement à d'autres pays européens, la France verse des aides sociales à ses citoyens de l'étranger. Si le budget consacré à l'aide sociale par le ministère des Affaires étrangères est en baisse, il représentait encore 13 millions d'euros en 2018<sup>42</sup>. Cette somme est engagée sur la base de demandes exprimées par les conseils consulaires de protection et d'action sociale (CCPAS) qui réunissent dans chaque consulat des représentants du consulat, des élus conseillers consulaires et des représentants des associations locales de Français de l'étranger. La diversité sociale de la diaspora française de Londres que j'ai mentionnée amène le poste consulaire à introduire des demandes d'aide sociale via son CCPAS. L'autre forme d'aide sociale, encore plus importante, concerne les bourses scolaires. En 2018, l'AEFE a accordé 102 millions d'euros pour aider les familles françaises à payer les frais de scolarité<sup>43</sup>. Compte tenu du nombre important d'élèves français scolarisés à Londres, la commission des bourses scolaires est un sujet qui mobilise beaucoup les services du consulat général.

## **Le réseau français d'enseignement**

Le réseau scolaire du Royaume-Uni dispensant un enseignement calqué sur le programme français comptait 6 500 élèves en 2019. A quelques exceptions près (l'école française de Bristol ou l'école pour le personnel de l'entreprise Total à Aberdeen en Ecosse), les établissements sont établis à Londres. Pour l'AEFE, Londres constitue le troisième vivier d'élèves dans le monde après le Maroc et le Liban. La grande différence avec ces deux pays est que 80 % des élèves scolarisés à Londres sont de nationalité française ; comme le constate un fonctionnaire de l'ambassade de France à Londres, « cela détourne quelque peu le réseau scolaire français de sa vocation initiale, à savoir créer un réseau d'influence dans le pays de résidence, puisqu'il s'agit d'un enseignement en français pour les Français »<sup>44</sup>. La carte ci-après montre la localisation de quatorze établissements situés à Londres, qui répondent aux trois statuts accordés par l'AEFE : la gestion directe, le conventionnement et le partenariat. Cette offre importante est le résultat d'un Plan école qui a été engagé en 2007 conjointement par des parents d'élèves et l'ambassade, pour faire face au manque cruel de places pour les élèves français, en particulier dans le site historique du lycée Charles-De-Gaulle. Des fonds privés ont été réunis sous la forme juridique de *trusts* de droit anglais pour construire de nouveaux établissements, notamment le lycée international Winston-Churchill inauguré en 2012 à Wembley. En 2015, l'offre de places avait progressé de 21 % par rapport à 2007, ce qui s'est traduit par l'accueil de 955 élèves supplémentaires, essentiellement des citoyens français.

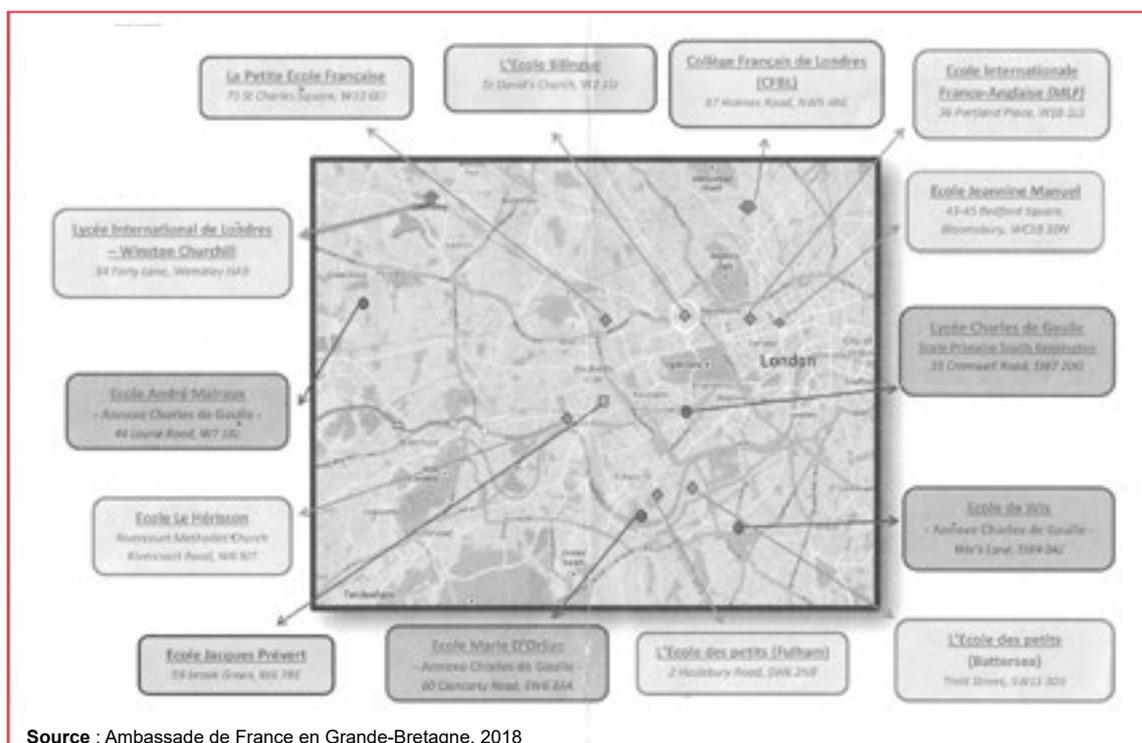
---

<sup>42</sup> Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, « Rapport du gouvernement sur la situation des Français établis hors de France », rapport cité, p. 27.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>44</sup> Entretien, Ambassade de France à Londres, 3 octobre 2018.

### Carte des établissements scolaires français à Londres



Les écoles françaises qui quadrillent le territoire londonien soulignent plusieurs caractéristiques de la diaspora française. La première est la jeunesse, puisque les Français de Londres ont un nombre important d'enfants en âge scolaire (de la maternelle au baccalauréat). La deuxième est l'importance des établissements scolaires comme lieux de socialisation. Comme le relate cette mère d'élève du lycée Charles-De-Gaulle : « Grâce au lycée, on se fréquente beaucoup entre Français »<sup>45</sup>. Cet attachement particulier permet d'expliquer pourquoi le moindre dysfonctionnement dans un établissement peut se transformer rapidement en réaction émotionnelle que les proviseurs, les directeurs, mais aussi les conseillers culturels et les consuls généraux doivent désamorcer avec l'aide des associations de parents d'élèves. La troisième caractéristique est l'attachement à l'apprentissage de la langue et de la culture françaises. Conserver la langue (notamment écrite) est un vecteur fort d'identité culturelle, alors que paradoxalement les enfants poursuivent rarement leurs études après le baccalauréat dans l'enseignement supérieur français. En 2018, 67 % des élèves du lycée Charles-De-Gaulle titulaires du baccalauréat ont choisi de continuer leurs études supérieures dans une université britannique<sup>46</sup>. Dans les familles françaises de Londres « globalisées », avoir un diplôme de l'enseignement supérieur britannique (ou canadien) après avoir reçu son éducation secondaire en français paraît préférable dans la perspective d'une vie professionnelle associée à la mobilité internationale. Il s'y ajoute que les universités françaises, et plus encore les classes préparatoires aux grandes écoles, sont perçues comme peu tournées vers la créativité, l'international et la

<sup>45</sup> Entretien avec un parent d'élève du lycée Charles-de-Gaulle, Londres, 4 octobre 2018.

<sup>46</sup> Entretien, Service culturel de l'ambassade de France, 5 octobre 2018.

vie sociale de campus. L'enseignement supérieur français, malgré sa quasi-gratuité, souffre d'un déficit d'image auprès des Français de Londres<sup>47</sup>. Seuls quelques établissements, qui ont fait le choix d'une internationalisation assumée, comme Sciences Po Paris, sont en mesure d'attirer ces étudiants. Mais dans ce cas précis, il est fréquent que les anciens élèves des établissements français de Londres n'arrivent à Sciences Po que pour effectuer leur master, après avoir suivi des études *undergraduate* dans un pays anglophone. Certains choisissent alors la formule du double master entre Sciences Po et une université étrangère, la LSE à Londres, mais aussi Columbia à New York ou Fudan à Shanghai.

Selon l'établissement fréquenté à Londres, les frais de scolarité variaient entre 7 000 et 18 000 livres par an en 2019. L'établissement le moins cher reste celui géré directement par l'AEFE, le lycée Charles-De-Gaulle : 7 743 livres par an pour un lycéen. A l'inverse, le lycée Winston-Churchill de Wembley fait partie des plus coûteux : 12 758 livres annuelles pour un lycéen. Il existe un débat au sein de la diaspora française sur ces différences de coûts, certains parents s'estimant discriminés par rapport à d'autres en fonction des places qu'obtiennent leurs enfants dans tel ou tel établissement. Si les Français de Londres n'ont pas massivement décidé de retourner en France à cause du Brexit, on assiste depuis 2018 à une diminution des demandes d'inscription dans les établissements français, notamment ceux issus du Plan école, aux frais de scolarité les plus élevés. Il en découle des inquiétudes pour le modèle économique futur des établissements partenaires de l'AEFE, *trusts* privés de droit anglais comme on l'a dit. Pour les parents français de Londres, la principale inquiétude est l'augmentation des frais de scolarité. Ce sera le cas au cours de l'année 2020-21 au lycée international Winston-Churchill : un lycéen verra ses frais de scolarité annuels passer de 12 758 à 13 364 livres, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à l'année 2019-2020<sup>48</sup>.

5,6 % des élèves français de Londres étaient boursiers en 2019, ce qui est un chiffre inférieur à la moyenne des lycéens français de l'étranger. Le fait que beaucoup d'élèves appartiennent à la catégorie des classes moyennes supérieures n'empêche pas l'existence de problèmes sociaux, en particulier pour les familles monoparentales ou lorsque l'un des parents perd son emploi. Aux bourses de l'Etat français destinées à payer les frais de scolarité peuvent s'ajouter des aides ponctuelles délivrées par des associations de bienfaisance (*charities*). La section londonienne de la Fédération des parents d'élèves de l'établissement public (PEEP) possède ainsi sa propre *charity* de droit anglais, qui accorde des compléments financiers aux familles les plus modestes, par exemple pour payer des séances chez l'orthophoniste ou le psychologue, dont le coût est élevé à Londres<sup>49</sup>. Parce qu'ils payent des frais de scolarité (certes parfois pris en charge par les employeurs dans le cas des expatriés), les parents ont un niveau d'exigence élevé, et certains professeurs (qui ne sont pas financièrement les plus privilégiés de la diaspora) les trouvent trop intrusifs. Ils manifestent surtout une oscillation hybride entre des attentes construites sur le modèle français de l'étatisme (y compris lorsqu'ils ne payent pas d'impôts en France) et un modèle britannique davantage tourné vers la gestion privée

---

<sup>47</sup> Entretien avec un parent d'élève du lycée Charles-de-Gaulle, Londres, 4 octobre 2018.

<sup>48</sup> Site du lycée international Winston Churchill, <https://www.lyceeinternational.london>

<sup>49</sup> Entretien avec un parent d'élève du lycée Charles-de-Gaulle, Londres, 4 octobre 2018.

de l'école. Cela se traduit par exemple par la revendication, d'une part, du détachement de davantage de professeurs français par l'Education nationale, qui permettait de payer moins de frais de scolarité, et d'autre part, de cours de langue anglaise assurés uniquement par des professeurs locaux dont l'anglais est la langue maternelle<sup>50</sup>. Proviseurs et directeurs d'école doivent sans cesse jongler avec ce type de demandes composites.

### **Le lieu culturel : l'Institut français**

Un deuxième lieu du dispositif d'Etat français fréquenté par la diaspora est l'Institut français. Ce grand bâtiment Art déco construit en 1939 compte une médiathèque de 50 000 ouvrages français, la bibliothèque pour enfants Quentin-Blake, un cinéma (Le Ciné Lumière) qui diffuse les films français récents, et un café-restaurant. Il offre aussi une scène musicale, un lieu d'expositions artistiques et un programme de conférences. 200 000 visiteurs y sont accueillis chaque année, parmi lesquels 7 000 étudiants non français qui viennent suivre des cours de langue. Mais l'une de ses particularités par rapport à nombre d'autres établissements similaires dans le monde est sa fréquentation par la diaspora française, et plus largement francophone (par exemple les Libanais de Londres dont les enfants fréquentent l'enseignement français). Cette situation est très sensible en particulier à la sortie des classes du lycée Charles-De-Gaulle voisin, quand parents et enfants se retrouvent dans ce qu'ils conçoivent comme un lieu de sociabilité francophone<sup>51</sup>. Comme les établissements scolaires, l'Institut français de Londres est loin de se consacrer à sa mission première de diffusion de la culture française dans le pays d'accueil et joue très largement un rôle clé d'accompagnement de la diaspora<sup>52</sup>.

### **Le soutien aux entrepreneurs français**

Nous l'avons vu, la diaspora française de Londres compte un nombre important d'entrepreneurs, salariés de grands groupes (avec ou sans le statut d'expatriation) ou créateurs d'entreprises de toutes tailles, qui se sont installés au Royaume-Uni pour plusieurs raisons : profiter de la proximité de la City, y créer des start-up dans un pays où la notion de risque est davantage valorisée que dans l'Hexagone, ou tout simplement bénéficier de charges patronales et d'impôts sur les sociétés et les revenus moins élevés qu'en France. Concernant l'impôt sur les sociétés, il était de 19 % au Royaume-Uni en 2019 contre 28 % en France. Après l'élection d'Emmanuel Macron, la loi de finances française de 2018 a prévu une réduction progressive de l'impôt sur les sociétés à 25 % d'ici 2022. Mais au Royaume-Uni, le gouvernement conservateur a laissé se répandre

---

<sup>50</sup> Entretien avec un parent d'élève du lycée Charles-de-Gaulle, Londres, 4 octobre 2018.

<sup>51</sup> Observation participante, Institut français, 5 et 6 octobre 2018.

<sup>52</sup> Entretien, Service culturel de l'ambassade de France, 5 octobre 2018.

la rumeur qu'à partir de 2021, il pourrait abaisser l'impôt sur les sociétés jusqu'à 12 %, ce qui équivaldrait à moins de la moitié de la France. Il y a cependant de sérieuses interrogations sur la mise en œuvre effective de cette annonce, car le gouvernement de Boris Johnson s'est engagé dans le budget de 2020 à augmenter les dépenses de l'Etat pour favoriser l'investissement public. La baisse de productivité liée à la crise du Covid-19 augmentera cette nécessité de relancer l'économie par la dépense publique

Comme le déclarait fin 2018 un cadre de la chambre de commerce franco-britannique, « pour la plupart des entrepreneurs français, plus que le Brexit la chose à éviter est la victoire de Corbyn aux élections qui promet une remise en cause du libéralisme économique »<sup>53</sup>. Ils ont eu gain de cause, puisqu'à la suite de la défaite du Labour aux élections législatives de décembre 2019, Corbyn a abandonné la direction du parti. Les entrepreneurs français installés à Londres ont dès lors des visions nuancées des conséquences du Brexit pour leurs activités, ce qui explique que peu d'entre eux soient partis. Dans la finance, certains banquiers regrettent certes la fin du passeport financier européen qui doit amener une relocalisation de 6 à 7 % des effectifs de la City vers le continent. Mais la plupart des *hedge funds* gérés par des Français ont des activités sur le marché mondial et non sur le seul marché européen, et se considèrent marginalement affectés par le Brexit. Comme l'observe l'épouse d'un financier français installé à Londres depuis 2012 :

« Mon mari a décidé de délocaliser sa société de Paris à Londres pour des raisons essentiellement fiscales. En six ans, il a multiplié par cinq le nombre de ses collaborateurs, passant de quarante à deux cents. (...) Mais l'activité de mon mari n'a pas besoin d'un territoire en particulier. Elle est mondiale et elle se bouge là où les choses sont plus faciles pour les affaires. »<sup>54</sup>

L'accord futur sur la relation entre le Royaume-Uni et l'Union européenne, en cours de négociation, inquiète davantage les Français qui sont spécialisés dans les activités industrielles et commerciales. Il pose en effet la question de normes et standards différents qui pourront impacter l'activité d'exportation ou d'importation depuis le continent. Dans ces secteurs, les activités d'investissement et d'innovation sont souvent en attente à cause du Brexit. Néanmoins, la perspective d'une fiscalité allégée est également appréhendée comme une opportunité par un certain nombre d'initiateurs français de petites et moyennes entreprises et de start-up. En témoigne l'augmentation depuis le référendum de l'activité de la chambre de commerce franco-britannique à Londres : de 2016 à 2018, elle a augmenté son chiffre d'affaires de sous-traitance de la gestion des comptes et des salaires des PME et start-up détenues par des Français de 500 000 à 750 000 livres, ce qui tend à montrer que le Brexit n'a pas eu d'influence sur la création de PME par des Français<sup>55</sup>.

Créée en 1883, elle fait partie du dispositif institutionnel de la France officielle destiné à favoriser l'installation des entrepreneurs français. En interaction avec les acteurs économiques

---

<sup>53</sup> Entretien avec un cadre de la chambre de commerce franco-britannique, Londres, 4 octobre 2018.

<sup>54</sup> Entretien avec un parent d'élève du lycée Charles-de-Gaulle, Londres, 4 octobre 2018.

<sup>55</sup> Entretien, Chambre de commerce franco-britannique, Londres, 4 octobre 2018.

britanniques et possédant de bons relais au sein du gouvernement conservateur, la chambre de commerce franco-britannique a une capacité de lobbying qui peut se passer de l'intermédiaire obligé de l'ambassade de France. Son influence s'appuie également sur les réseaux d'anciens des grandes écoles françaises. En 2020, l'association des anciens d'HEC compte 1 200 membres à Londres et celle de l'ESSEC 825<sup>56</sup>.

Dans l'ensemble, les Français engagés dans les affaires à Londres n'ont pas cédé à une panique généralisée lors de l'annonce du Brexit. De façon rationnelle ou utilitariste, les taux de la fiscalité et des charges patronales restent des facteurs essentiels dans leur choix de rester sur place. Malgré l'obligation de détenir un permis de résidence, certains entrepreneurs français espèrent même des avantages économiques de la politique économique post-Brexit qui sera mise en œuvre par le Parti conservateur.

## LE DISPOSITIF ASSOCIATIF D'AIDE AUX FRANÇAIS

Les allocations accordées par le consulat général correspondent à la palette de ce que l'Etat français permet en vertu de la loi : allocations aux personnes âgées, aux personnes handicapées, et aux enfants. Le budget dévolu à ces aides personnalisées est cependant limité et a tendance à décroître comme nous l'avons dit dans un budget du ministère des Affaires étrangères qui est lui-même globalement en diminution. Mais il existe d'autres dispositifs d'entraide pour les Français de Londres qui font appel non plus à l'Etat mais à des structures associatives. C'est le cas pour les soins médicaux et l'aide à l'emploi.

### Les soins médicaux

La médecine libérale est une pratique à laquelle les Français de l'Hexagone sont habitués, même si ce modèle est remis en cause par la pénurie de médecins généralistes sur le territoire national. A Londres, la diaspora accoutumée à la médecine française se trouve souvent déstabilisée par la pratique britannique de la médecine au sein des consultations gratuites du National Health Service (NHS). En 2018, le temps moyen de consultation d'un généraliste y était de sept minutes et l'orientation vers un spécialiste beaucoup moins systématique qu'en France, sauf pour les cas les plus graves<sup>57</sup>. En conséquence, les Français de Londres consultent peu le NHS lorsqu'ils disposent de ressources financières confortables et d'assurances privées. Ils s'adressent au secteur médical privé, et notamment à des médecins français qui ont développé à Londres une activité fort lucrative. Il existe dans le quartier de Earl's Court (non loin de South

---

<sup>56</sup> Voir le site de la fédération des associations françaises en Grande-Bretagne, <http://fafgb.org/associations-a-z-list/>

<sup>57</sup> Entretien, Dispensaire français de Londres, 5 octobre 2018.

Kensington) une entreprise privée de professionnels français de la santé, créée en 1993, Medicare Français, où l'on peut consulter en langue française à peu près tous les spécialistes médicaux et paramédicaux, recevoir des soins dentaires et se procurer des médicaments commercialisés en France. Une consultation au Medicare Français coûte rarement moins de 120 livres et n'est donc pas accessible à tous les groupes de la diaspora française, qu'il s'agisse des jeunes Français exerçant des emplois peu rémunérés ou de certains étudiants et enseignants<sup>58</sup>.

Pour ceux qui ne peuvent pas payer ces consultations privées onéreuses mais ne sont pas non plus inscrits dans un dispensaire NHS, il existe une institution associative qui offre des soins médicaux à bas prix. Il s'agit du Dispensaire français, installé dans le quartier de Hammersmith. Lié à la Société française de bienfaisance créée en 1842 par un aristocrate français, le comte d'Orsay, le Dispensaire français n'a pas d'équivalent dans les autres diasporas européennes de Londres, à l'exception de la polonaise. Il se finance grâce à un patrimoine immobilier, une dotation en capital générant des intérêts, et à une campagne annuelle de collecte de fonds qui prend la forme d'une soirée de gala accueillie par l'ambassadeur de France. Avant leur suppression en 2017, le Dispensaire français bénéficiait aussi des réserves parlementaires que les députés et sénateurs pouvaient accorder selon leur bon vouloir.

Des médecins français bénévoles y proposent des consultations médicales qui coûtaient 10 livres en 2019. Les patients français (et plus largement francophones) sont reçus vingt minutes, ce qui est proche des standards de la médecine générale française. Ces praticiens considèrent le temps donné comme une forme de solidarité nationale, ou trouvent là plus prosaïquement le moyen d'être référencés comme médecins au Royaume-Uni lorsqu'ils y arrivent, ce qui les aide par la suite à obtenir une activité rémunérée<sup>59</sup>.

Le Dispensaire français propose également des consultations psychologiques. Le cas des jeunes Français (surtout des jeunes femmes) qui travaillent au pair est suivi de près : parachutés dans une famille à Londres sans avoir toujours une bonne connaissance de l'anglais, ils peuvent avoir des moments de découragement, confrontés à l'isolement et à la difficulté à exercer une autorité sur les enfants. Des consultations de soutien psychologique en français ont par ailleurs été organisées à la suite des attentats terroristes qui ont frappé Londres en 2015.

Le Dispensaire français ne se limite pas aux consultations médicales et psychologiques. Il offre aussi, en complément du consulat général, des aides sociales à des Français âgés disposant de faibles pensions, ou à de plus jeunes qui, faute d'avoir réussi leur intégration, se trouvent dans la précarité. L'aide est toujours ponctuelle : elle consiste, par exemple, à payer des frais dentaires ou à fournir une allocation de 850 livres pour payer une facture annuelle de chauffage. L'existence de ce dispositif associatif, qui pourrait opérer de la même manière dans une grande ville de l'Hexagone, témoigne de la diversité de la population française de Londres. Mais alors qu'en France il bénéficierait certainement d'une subvention publique, en particulier de la part des collectivités locales, il fait appel aux seuls fonds privés. Il s'agit d'une forme intéressante d'hybridation culturelle : un mode de financement issu de la tradition britannique de *charity* qui se trouve entièrement au service d'une population étrangère.

---

<sup>58</sup> Voir le site de Medicare français <https://www.medicarefrancais.com>

<sup>59</sup> Entretien, Dispensaire français de Londres, 5 octobre 2018.

## L'aide à la recherche d'emploi

De la même manière, il existe un dispositif associatif d'aide à l'emploi pour les Français de Londres : le Centre Charles-Péguy, situé dans le quartier de Hoxton, au nord de la capitale. Cette structure de droit anglais à but non lucratif dépend du Centre des échanges internationaux, une association française créée après la Seconde Guerre mondiale à Paris dans le but de favoriser la mobilité des jeunes Français à l'étranger<sup>60</sup>. Animé par quatre permanents français, le Centre Charles-Péguy a pour vocation d'accompagner les Français (et par extension les francophones, par exemple originaires d'Afrique de l'Ouest) dans leur insertion professionnelle et sociale à Londres. Le consulat général y adresse régulièrement des demandeurs d'emploi, en particulier des jeunes, qui peuvent y trouver des offres (1 500 en 2018), apprendre à rédiger un CV conforme aux attentes des employeurs britanniques, et recevoir une aide aux démarches nécessaires pour bénéficier d'un numéro de sécurité sociale (*national insurance number*). Avec le Brexit, l'une des tâches principales du Centre Charles-Péguy consiste à aider de surcroît les salariés français à obtenir leur statut de résident (*settled status* et *pre-settled status*, nous y reviendrons).

Ce tableau de la solidarité sociale française à Londres est complété par d'autres microdispositifs, comme les consultations juridiques gratuites d'avocats français bénévoles. Ces pratiques traduisent des formes de solidarité nationale. L'Etat français les suit de près, bien qu'il ne soit plus vraiment en mesure de leur accorder d'aides budgétaires substantielles. Le ministère français des Affaires étrangères continue cependant de disposer d'un dispositif de soutien au tissu associatif des Français de l'étranger, financé par son propre budget, censé compenser la suppression des réserves parlementaires. Ce dispositif procède par un appel à projets que les associations peuvent déposer chaque année auprès du consulat général<sup>61</sup>. Le Dispensaire français par exemple y participe. Mais la pratique britannique du recours aux fonds privés pour financer les actions sociales permet plus que dans d'autres pays du monde de compenser le désengagement budgétaire de l'Etat français.

## L'EXTRATERRITORIALISATION DE LA POLITIQUE FRANÇAISE

La France est l'un des rares pays de l'Union européenne qui offre à sa diaspora une représentation parlementaire spécifique, à la fois à l'Assemblée nationale et au Sénat. Cette particularité constitutionnelle est inconnue des pays du nord de l'Europe : il n'existe pas de parlementaires représentant les Allemands ni les Britanniques de l'étranger. Ce type de représentation existe en revanche dans plusieurs pays de l'Europe méridionale et centrale, comme l'Italie, le Portugal, la Croatie et la Roumanie, historiquement marqués par les pratiques migratoires de leurs populations. Dans le cas de la France, la représentation parlementaire

---

<sup>60</sup> Voir le site du Centre Charles-Péguy, <http://www.centrecharlespeguy.com/>

<sup>61</sup> Entretien, Consulat général de France, 4 octobre 2018.

extraterritoriale s'explique historiquement moins par le souhait de faire voter les travailleurs émigrés français, peu nombreux<sup>62</sup>, que de représenter les colons français qui étaient installés en Afrique et en Asie<sup>63</sup>.

Par ailleurs, il existe en France un organe consultatif élu qui représente la diaspora auprès du gouvernement : l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE). Cette institution a succédé en 2004 au Conseil supérieur des Français de l'étranger (CSFE) créé dès 1948. Enfin, depuis 2014, les cent trente circonscriptions consulaires que compte le réseau diplomatique français élisent quatre cent quarante-trois conseillers consulaires. Il s'agit de résidents des circonscriptions consulaires élus selon un scrutin de liste ; ils forment les conseils consulaires chargés de rendre des avis sur les politiques conduites par les postes.

Ce mille-feuilles de mandats électifs crée des formes de politisation propres à la diaspora française en dehors du territoire national. Il incite les associations de Français de l'étranger, mais aussi les partis politiques français, à mener des campagnes électorales extraterritoriales. Compte tenu de l'importance numérique de la diaspora française, Londres possède une palette complète de la représentation politique extraterritoriale marquée par ses notables et leurs conflits de pouvoir.

### **Sénateurs et députés : la représentation du local extraterritorial dans la vie politique française**

La loi organique du 31 janvier 1976, complétée par la loi du 7 juillet 1977, a établi le droit pour les Français de l'étranger de voter dans des centres spéciaux créés par les postes diplomatiques et consulaires pour les élections présidentielles et européennes et les référendums. La première expérience concrète de bureaux de vote établis hors du territoire national fut le scrutin européen de juin 1979. Auparavant, les Français de l'étranger votaient par procuration soit dans leur commune d'origine, soit en s'inscrivant dans des villes de plus de 50 000 habitants de leur choix, dans la limite de 2 % des électeurs inscrits sur la liste électorale. Cette deuxième possibilité donna parfois naissance à des fléchages organisés d'inscriptions dans les communes tenues par la majorité gaulliste et giscardienne et fut, pour cette raison, critiquée par l'opposition de gauche. Comme le rappelle Joëlle Garriaud-Maylam, plusieurs actions judiciaires et pénales furent « intentées et de nombreuses contestations soumises aux tribunaux d'instance » lors des élections législatives de 1978<sup>64</sup>.

La révision constitutionnelle du 21 juillet 2008 a concrétisé un engagement pris par Nicolas Sarkozy à l'égard de la diaspora pendant sa campagne présidentielle : étendre à l'Assemblée nationale la représentation politique des Français de l'étranger jusqu'alors réservée

---

<sup>62</sup> Béatrice Verquin, « Les Français de l'étranger... », art. cité.

<sup>63</sup> Joëlle Garriaud-Maylam, « La représentation politique des expatriés en France », dans Stéphane Dufoix, Carine Guerassimoff, Anne de Tinguy (dir.), *Loïn des yeux, près du cœur. Les Etats et leurs expatriés*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, pp. 105-128.

<sup>64</sup> J. Garriaud-Maylam, « La représentation politique des expatriés en France », art. cité, p. 113.

au seul Sénat. L'article 24, alinéa 5 de la Constitution dispose désormais que « les Français établis hors de France sont représentés à l'Assemblée nationale et au Sénat ». Onze circonscriptions représentant les Français de l'étranger, aux dimensions souvent gigantesques, ont été créées et la première élection des députés a été organisée en juin 2012. Londres a été intégrée au sein de la troisième circonscription qui comprend dix pays d'Europe du Nord, soit les îles de Grande-Bretagne et l'Irlande, les pays nordiques et les trois Etats baltes.

Il revient aux consulats d'organiser les élections en tenant, comme le ferait une mairie, des bureaux de vote. Le recours au vote électronique est autorisé pour les élections législatives mais non pour les élections présidentielles. Lors de la présidentielle de 2017, le consulat général de Londres a créé 56 bureaux de vote et fait appel à 500 volontaires pour les tenir. Les élections induisent des coûts particulièrement élevés pour les consulats, comme a eu l'occasion de le souligner la Cour des comptes, alors que les taux de participation sont généralement bas<sup>65</sup>. A Londres, si l'on compare les trois élections qui ont eu lieu depuis 2017, le taux d'abstention a été de 51,53 % à l'élection présidentielle de 2017, 80,67 % aux élections législatives de 2017 et 87,73 % aux élections européennes de 2019. Cela s'explique : les Français de Londres voient dans le président de la République l'autorité qui définit la politique étrangère de la France et est donc le plus susceptible de peser directement sur leurs intérêts.

La diaspora française de Londres qui se rend aux urnes exprime majoritairement une opinion libérale et centriste sur le double plan de l'économie et des valeurs sociales. Cette particularité explique les scores élevés d'Emmanuel Macron au second tour de l'élection présidentielle (95,19 %), ou du candidat de La République en marche (LREM) Alexandre Holroyd au second tour des élections législatives de 2017 (70,11 %), ainsi que de la liste LREM arrivée en tête aux élections européennes de 2019 (44,26 %). Séduisante pour un électorat d'entrepreneurs, de cadres du privé mais aussi d'étudiants (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> groupes de la typologie), LREM a pris à Londres depuis 2017 des voix au Parti républicain comme au Parti socialiste, notamment parmi les moins de 40 ans<sup>66</sup>.

Parmi les résidents qualifiés et les expatriés des entreprises (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> groupes de la typologie), il existe cependant à Londres un électorat français qui est libéral sur le plan économique mais conservateur sur le plan des valeurs sociales. Il vote encore pour Les Républicains et non pour La République en marche. François Fillon a réalisé 24,79 % des voix au premier tour de l'élection présidentielle de 2017 et la liste Les Républicains 21,43 % lors des élections européennes de 2019, ce qui est supérieur aux moyennes nationales. Enfin, il y a parmi les jeunes professionnels et les enseignants (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> groupes) un électorat de gauche qui a accordé 11,43 % à Jean-Luc Mélenchon lors du premier tour de l'élection présidentielle de 2017 et 7 % à la liste Europe-Ecologie-Les Verts conduite par Yannick Jadot lors des élections européennes de 2019<sup>67</sup>. Une caractéristique du vote de la diaspora française de Londres est le très faible score de l'extrême droite par rapport à ses résultats dans l'Hexagone. Ce lien ténu

---

<sup>65</sup> Cour des comptes, « L'évolution des missions et de l'organisation des consulats français à l'étranger », rapport cité.

<sup>66</sup> Sur la campagne de LREM auprès des Français de l'étranger, voir T. Kernageleann et C. Pellen, « En Marche Français expatriés ! », art. cité.

<sup>67</sup> Les résultats des élections sont disponibles sur le site du consulat général de France à Londres, [uk.ambafrance.org](http://uk.ambafrance.org)

est à mettre en rapport avec la croyance dans les valeurs du cosmopolitisme que l'extrême droite condamne. Le Front/Rassemblement National n'a ainsi réalisé que 4,81 % des voix au second tour de l'élection présidentielle de 2017, 1,49 % aux élections législatives de 2017 et 2,85 % aux élections européennes de 2019.

Si le vote de la diaspora française de Londres exprime donc une diversité qui reflète les groupes sociaux qui la composent, il n'en dégage pas moins une opinion majoritaire en faveur des candidats libéraux qui profite à LREM et à Emmanuel Macron.

Les douze sénateurs des Français de l'étranger étaient élus à l'origine par les cent cinquante-cinq conseillers de l'AFE. La loi Conway-Mouret de 2013 a modifié ce mode de scrutin. Ils sont désormais élus pour six ans, selon un scrutin de liste, par un collège de grands électeurs comprenant les onze députés des Français de l'étranger, les quatre cent quarante-trois conseillers consulaires, et soixante-huit délégués consulaires élus en même temps que les conseillers consulaires dans le but d'élargir le collège électoral. Ils n'ont pas de circonscription géographique (à la différence des autres sénateurs) et représentent ainsi la diaspora française dans son ensemble. Cette particularité leur confère peu d'obligations à l'égard des électeurs. Malgré l'extension de la base électorale de 2013, les sénateurs sont élus sur des listes soutenues par les partis politiques et les associations de Français de l'étranger, ce qui favorise les logiques de notabilité et de clientélisme. Beaucoup d'entre eux sont d'anciens conseillers de l'AFE. Un conseiller consulaire élu à Londres relate comment, lors de la campagne sénatoriale de 2017, un candidat divers droite soutenu par l'Alliance solidaire des Français de l'étranger (ASFE) l'a approché en lui disant qu'il pourrait favoriser des investissements dans son secteur d'activité (l'éducation) s'il était élu. « J'ai trouvé cette démarche très limite », précise le conseiller consulaire<sup>68</sup>. Elu sénateur, le candidat en question a vu un an plus tard son mandat invalidé par le Conseil constitutionnel en raison d'irrégularités dans ses comptes de campagne. S'il faut se garder de toute généralité hâtive, le mode de scrutin indirect des sénateurs des Français de l'étranger favorise ce type de dérives, car il réduit l'élection à un nombre très restreint d'électeurs auquel s'ajoute de surcroît un taux d'abstention élevé.

Si les sénateurs des Français de l'étranger ont le monde pour circonscription, ils ont souvent un tropisme géographique dû au fait qu'ils sont eux-mêmes issus d'une diaspora et que beaucoup ont été préalablement élus de l'AFE ou conseillers consulaires. Joëlle Garriaud-Mariam, sénatrice du groupe Les Républicains, est ainsi établie à Londres depuis 1985. Elle a été élue au CFSE pour le Royaume-Uni et l'Irlande en 1988. Elle en est devenue la vice-présidente avant de se faire élire au Sénat sans discontinuité depuis 2004. Olivier Cadic, sénateur UDI, est un entrepreneur qui a délocalisé en 1996 son entreprise d'électronique au Royaume-Uni pour en réduire la charge fiscale<sup>69</sup>. Il est devenu président de la section britannique de l'Union des Français de l'étranger (UFE), conseiller à l'AFE et conseiller consulaire à Londres avant d'être élu au Sénat en 2014. Ces deux sénateurs n'hésitent pas

---

<sup>68</sup> Entretien (skype), conseiller consulaire français de Londres, 7 septembre 2018.

<sup>69</sup> « Olivier Cadic : de l'expatriation fiscale à la mandature électorale », *Le Petit Journal*, 8 décembre 2008, <https://lepetitjournal.com/londres/communaute/portrait-olivier-cadic-de-lexpatriation-fiscale-la-mandature-electorale-10849>

dans leur travail parlementaire à relayer les problèmes particuliers de la diaspora de Londres, comme l'accès aux écoles du réseau français, les problèmes de double imposition ou encore les conséquences du Brexit sur la mobilité et le droit de séjour.

Elu pour la première fois en 2012 pour un mandat de cinq ans, le député de la troisième circonscription des Français de l'étranger représente dix pays d'Europe du Nord, soit 173 477 inscrits en 2017. 80 % de l'électorat de la troisième circonscription est concentré au Royaume-Uni et 60 % à Londres, ce qui explique que les députés élus (Axelle Lemaire du Parti socialiste en 2012 et Alexandre Holroyd de LREM en 2017) ont toujours été des Français de Londres. C'est un des avantages des grandes diasporas de pouvoir « faire » l'élection du député. On trouve ce même phénomène dans d'autres circonscriptions, comme la huitième où l'élection du député dépend du vote de la diaspora majoritaire d'Israël. Dans ces cas de figure, il y a peu de chances pour les candidats des autres pays de la circonscription, comme la Suède dans la troisième circonscription ou l'Italie dans la huitième, de voir un candidat élu. C'est pour cela que les candidats aux postes de député des grandes diasporas ont intérêt à faire valoir leur ancrage local, comme le remarque Cédric Pellen<sup>70</sup>. Franco-canadienne installée à Londres, Axelle Lemaire est secrétaire depuis quatre ans de la section du Parti socialiste de Londres lorsqu'elle est élue députée en 2012. Elle est donc connue au sein de la diaspora française. Alexandre Holroyd fait partie des candidats LREM issus de la société civile lorsqu'il est investi en 2017. Agé de 30 ans, ce responsable de la section LREM de Londres n'a pas occupé précédemment de fonctions au sein de la diaspora mais peut se revendiquer d'un solide ancrage local. Franco-britannique, il a en effet grandi à Londres et accompli toute sa scolarité au lycée français Charles-De-Gaulle qui, comme nous l'avons vu, est un important lieu de socialisation. Alexandre Holroyd assume son hybridation franco-britannique dans sa campagne en n'hésitant pas à faire référence à certaines traditions politiques britanniques pour mieux toucher son électorat français. Il déclare par exemple : « Je crois à la vision anglo-saxonne et nordique d'un parlementaire qui est là pour défendre les citoyens de sa circonscription »<sup>71</sup>.

Le bénéfice de l'ancrage local rend les députés des Français de l'étranger hostiles à l'idée d'une réforme du mode de scrutin qui verrait leur élection régie à l'avenir par un scrutin de liste à la proportionnelle dans le cadre d'une circonscription unique. Ce projet a été évoqué par le gouvernement français dans son projet de réforme des institutions de 2019, sans mise en œuvre pour l'instant. Alexandre Holroyd n'hésite pas à affirmer :

« Le scrutin de liste favorisera les candidats des partis à recaser (...) Je ne vois pas pourquoi les Français de l'étranger devraient être moins bien représentés que les Français vivant dans les frontières de l'Hexagone et les DOM/TOM. »<sup>72</sup>

---

<sup>70</sup> C. Pellen, « A la conquête de l'Amérique », art. cité, p. 1151.

<sup>71</sup> « Portrait de campagne : Alexandre Holroyd candidat pour la République en Marche », *Le Petit Journal*, 31 mai 2017, <https://lepetitjournal.com/londres/actualites/portrait-de-campagne-alexandre-holroyd-candidat-pour-la-republique-en-marche-rem-91521>

<sup>72</sup> Entretien avec Alexandre Holroyd, Assemblée nationale, 29 janvier 2019.

Malgré la faible participation aux élections, les Français de Londres utilisent leur député pour faire valoir des intérêts locaux et des problèmes spécifiques à la situation des Français du Royaume-Uni, à l'instar des circonscriptions hexagonales. Un conseiller consulaire dit ainsi avoir saisi le député à propos du partenariat britannique entre personnes de même sexe, car la France ne reconnaît pas une procédure qui se déroule en Royaume-Uni sans témoin, ce qui pose des problèmes à certains couples homosexuels<sup>73</sup>. L'ancrage local se retrouve dans le travail parlementaire. Outre qu'il préside le groupe d'amitié France-Royaume-Uni à l'Assemblée nationale, Alexandre Holroyd consacre une grande partie de son activité depuis 2017 au problème du Brexit. Il a été le rapporteur en 2018 du projet de loi autorisant le gouvernement français à prendre des ordonnances pour la préparation au Brexit. Il est également corapporteur de la mission d'information sur le partenariat futur entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Ce fort rapport du député à un local extraterritorial ne caractérise pas toutes les circonscriptions des Français de l'étranger. Il nécessite l'existence d'une diaspora française territorialement concentrée et capable d'agir comme un groupe d'intérêt, ce qui est le cas à Londres.

### **Les conseillers consulaires : la notabilité diasporique**

Qu'est-ce qu'un notable pour les sciences sociales ? Selon l'historien Olivier Conrad, « les notables sont la vérité politique des élites sociales, les préposés au pouvoir d'une classe sociale »<sup>74</sup>. Il y a ainsi chez le notable un pouvoir politique qui s'enracine dans le champ social et un pouvoir social qui se renforce dans le champ politique. Travaillant sur la France des années 1960, le sociologue Jean-Pierre Worms définit le notable comme celui qui « a ses entrées » auprès de l'Etat (et notamment le préfet) et dont le « statut permet de relever la représentativité de la collectivité qu'il représente ». Le notable, ajoute Worms, dispose d'une « représentativité autant morale qu'électorale »<sup>75</sup>. Les grandes diasporas françaises ont leurs notables : des individus qui y ont acquis un capital social leur permettant de briguer des mandats électifs et de devenir ainsi des représentants légitimes auprès de l'Etat, par le truchement de l'ambassade et du consulat. Ce système notabiliaire n'a pas suscité beaucoup d'études, ni d'écrits de fiction. Ce qui est vrai des études sociologiques sur la période contemporaine l'est également des travaux d'histoire, à de rares exceptions près comme l'ouvrage de David Lambert sur les notables français du Maroc et de Tunisie entre 1881 et 1939<sup>76</sup>.

Avant 2014, le mandat de conseiller de l'AFE (ou du CSFE jusqu'en 2004) était celui que briguaient les notables diasporiques. Il s'agissait d'une élection au suffrage universel par l'ensemble des Français de l'étranger qui conférait un pouvoir important : celui de désigner

---

<sup>73</sup> Entretien (skype) avec un conseiller consulaire français de Londres, 7 septembre 2018.

<sup>74</sup> Olivier Conrad, *Le Conseil général du Haut-Rhin au XIX<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 1998, p. 311.

<sup>75</sup> Jean-Pierre Worms, « Le Préfet et ses notables », *Sociologie du Travail*, Vol. 8, n° 3, 1966, pp. 253-254.

<sup>76</sup> David Lambert, *Notables des colonies. Une élite de circonstance en Tunisie et au Maroc (1881-1939)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

les douze sénateurs des Français de l'étranger. La loi Conway-Mouret a changé la donne en créant les conseillers consulaires élus pour six ans auxquels est désormais conféré le droit d'élire les délégués de l'AFE (qui sont quatre-vingt-dix et non plus cent cinquante-cinq) tout en devenant les principaux grands électeurs des sénateurs. Le mandat de conseiller consulaire tend ainsi à supplanter en terme de pouvoir celui de conseiller de l'AFE. Comme le remarque un conseiller consulaire de Londres siégeant à l'AFE : « Dans le fond, la loi Conway-Mouret aurait pu permettre de supprimer l'AFE, mais le gouvernement n'a pas osé aller jusque-là compte tenu de l'antériorité de l'institution »<sup>77</sup>. L'AFE tient deux sessions plénières par an à Paris et représentait en 2017 un budget de 2 millions d'euros pour le ministère des Affaires étrangères, dédié essentiellement à couvrir les frais de voyage et de séjour des quatre-vingt-dix conseillers<sup>78</sup>.

Circonscription consulaire importante, Londres compte un nombre d'élus parmi les plus élevés du monde : neuf conseillers consulaires, auxquels s'ajoutent onze délégués consulaires composant le collège électoral des sénateurs. La première élection consulaire a eu lieu à Londres le 25 mai 2014 et, malgré la possibilité d'utiliser le vote électronique, le taux de participation n'a été que de 11,38 %. L'élection suivante devait avoir lieu en mai 2020, elle a été reportée en raison de la pandémie de Covid-19.

La fonction est bénévole ; elle ne prévoit qu'une indemnité forfaitaire (à Londres, 1 932 euros par semestre en 2014) à laquelle s'ajoute une indemnité permettant à chaque conseiller consulaire de souscrire une assurance pour couvrir son activité (499 euros par an en 2014)<sup>79</sup>. Il s'agit donc d'un mandat dont la rétribution est essentiellement symbolique, ce qui est tout à fait compatible avec la logique notabiliaire. Les conseillers consulaires sont élus sur des listes locales qui sont soit indépendantes, soit soutenues par des associations de Français de l'étranger et/ou des partis politiques français. En 2014, la liste de droite et du centre est arrivée en tête à Londres avec 40 % des voix, devant celle de gauche (27 %) et d'une liste indépendante (17 %). L'un des enjeux de la prochaine élection consulaire est la capacité de LREM, qui n'existait pas dans le paysage politique français lors du premier scrutin, à capitaliser les excellents scores qu'elle a depuis réalisés à Londres.

La fonction de conseiller consulaire se caractérise également par une forte mobilité des élus en cours de mandat. Seuls quatre des neuf élus de 2014 sont encore en fonction en 2020, les cinq autres ont été remplacés par les suivants de liste. Parmi les profils socioprofessionnels des élus, on distinguait trois groupes en 2019 : les entrepreneurs et professions libérales (quatre), les enseignants du lycée français et du supérieur britannique (trois), les personnes engagées dans le secteur associatif français ou britannique (deux). La plupart des conseillers consulaires occupent en parallèle d'autres fonctions dans le tissu associatif français de Londres, dans les sections locales des partis politiques (Les Républicains, Parti socialiste, UDI) et les associations de Français de l'étranger (Union des Français de l'étranger, UFE, pour les conseillers proches de la droite, Association des Français du monde, AFM, pour les conseillers proches de la gauche). Le capital social initial au sein de la diaspora française se trouve donc renforcé par la fonction politique de conseiller consulaire, selon la définition donnée plus haut.

---

<sup>77</sup> Entretien (skype) avec un conseiller consulaire français de Londres, 7 septembre 2018

<sup>78</sup> Entretien avec la secrétaire générale de l'AFE, ministère des Affaires étrangères, Paris, 22 mai 2018.

<sup>79</sup> Décret du 18 février 2014, *Journal officiel*, 20 février 2014 ; Arrêté du 6 août 2014, *Journal officiel*, 19 août 2014.

Concrètement, les réunions du conseil consulaire sont organisées par le consul général sur des sujets divers, dont le premier est sans conteste l'enseignement, et plus encore l'attribution des bourses scolaires aux élèves français des établissements londoniens du réseau. Vient ensuite la protection sociale visant à aider les Français de la diaspora dans le besoin, le soutien au tissu associatif français et, enfin, les questions de sécurité (notamment à la suite des attentats terroristes). Le président du conseil consulaire est le consul général, et l'un des conseillers élus occupe la fonction de vice-président. A Londres, contrairement à d'autres postes, la relation entre le poste diplomatique et le conseil consulaire n'est pas très conflictuelle. Les postes d'ambassadeur de France au Royaume-Uni, mais aussi de consul général à Londres, comptent parmi les plus importants du réseau diplomatique, ce qui garantit à leurs titulaires une autorité n'incitant pas les conseillers consulaires à être tentés de se substituer à eux. Dans des postes diplomatiques plus petits, il arrive que de vrais conflits ouverts éclatent entre les conseillers consulaires, qui se réclament de la légitimité du suffrage universel, et les diplomates du poste, qui s'appuient sur le formalisme des textes pour souligner que les premiers n'ont qu'un pouvoir consultatif<sup>80</sup>. A Londres, l'ambassadeur et le consul général n'ont aucun intérêt à entretenir une relation conflictuelle avec les conseillers consulaires, qui sont les représentants d'une diaspora suffisamment influente pour relayer des critiques au ministère des Affaires étrangères, et ainsi affecter leur carrière, ce dernier valorisant le « zéro problème ».

Les conseillers de l'AFE sont souvent élus parmi les conseillers consulaires les plus en vue. En 2019, Londres disposait ainsi de deux conseillers à l'AFE sur les huit élus qui composent la zone Europe du Nord. Leurs profils illustrent la définition du notable diasporique<sup>81</sup>. Le premier est un chef d'entreprise proche du parti Les Républicains, conseiller du commerce extérieur de la France, membre du conseil consultatif de la chambre de commerce française de Grande-Bretagne, administrateur de l'Union des Français de l'étranger pour le Royaume-Uni, président d'honneur de Sciences Po Alumni UK et cofondateur *trustee* du Sciences Po Alumni UK Trust, vice-président des anciens du lycée français Charles-de-Gaulle. Le second est directeur d'une école maternelle privée bilingue, proche du parti Europe-Ecologie-Les Verts dont il a été le candidat à la députation dans la troisième circonscription en 2012. Elu depuis 2001 à l'AFE pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, conseiller consulaire de Londres depuis 2014, il est également connu pour avoir organisé à Londres un groupe de randonneurs qui rassemble quelques centaines de marcheurs francophones : Frenchwalks. Dans les deux cas, les conseillers de l'AFE de Londres sont des notables de la diaspora, dont les profils sont conformes à ceux requis pour se présenter à une élection des sénateurs des Français de l'étranger.

---

<sup>80</sup> Conflits que j'ai pu observer par exemple à Vienne, en Autriche, dans le cadre de mes enquêtes sur d'autres circonscriptions consulaires dans le monde.

<sup>81</sup> Voir les fiches biographiques des deux conseillers AFE de Londres sur le site de l'AFE, [www.assemblee-afe.fr](http://www.assemblee-afe.fr)

## LES FRANÇAIS DE LONDRES À L'HEURE DU BREXIT

Le Brexit a été perçu au sein de la diaspora française comme une atteinte aux valeurs de cosmopolitisme dont un Londres faisant partie intégrante de l'Union européenne était porteur. Il a suscité en réaction une organisation des intérêts destinée à défendre le statut de la citoyenneté européenne. De nouvelles mesures ayant été annoncées par le gouvernement britannique, les Français de Londres doivent maintenant négocier leur statut avec leur Etat de résidence. Les annonces du gouvernement britannique au sujet d'une nouvelle politique migratoire posent la question du renouvellement de la diaspora française de Londres et de la réduction de sa diversité sociale.

### Déception et mobilisation des intérêts

Comme nous l'avons souligné plus haut, l'une des valeurs partagées par les différents groupes sociaux qui composent la diaspora française de Londres est le cosmopolitisme. Avant le Brexit, elle ne s'interrogeait pas vraiment sur le fait que ce cosmopolitisme n'était pas une valeur partagée par l'ensemble des citoyens britanniques. C'est la raison pour laquelle le résultat du référendum du 23 juin 2016 a été accueilli avec surprise et stupeur. « Nous avons tous pris un coup sur la tête ! » dit un ancien cadre du lycée Charles-De-Gaulle resté à Londres après avoir pris sa retraite<sup>82</sup>. Le malaise est renforcé par le fait qu'à l'exception des Maltais, des Chypriotes (ressortissants de pays membres du Commonwealth) et des Irlandais, les citoyens de l'Union européenne résidant au Royaume-Uni n'ont pas eu le droit de participer au vote.

Plusieurs entretiens avec des Français de Londres assimilent le Brexit à une « trahison » des valeurs cosmopolites qui sont au centre du projet européen. Aucun ne se plaint néanmoins d'avoir subi des comportements ouvertement antifrançais pendant la campagne référendaire ni après le résultat<sup>83</sup>, et si quelques élèves français du lycée Charles-De-Gaulle ont déclaré avoir été la cible de propos xénophobes dans le quartier de South Kensington, ces faits n'ont jamais été confirmés par l'administration scolaire ni par les associations de parents d'élèves<sup>84</sup>.

A la découverte d'un euroscepticisme britannique peu perceptible à Londres (59,9 % des électeurs y résidant ont voté contre le Brexit) succède la crainte de perdre les droits attachés au statut de citoyen de l'Union européenne. Les Français de Londres sont habitués à vivre, parfois depuis plusieurs décennies, sans avoir à demander à leur Etat d'accueil un quelconque permis de séjour ou permis de travail grâce aux règles européennes sur la libre circulation des

---

<sup>82</sup> Entretien, Amperstand Hotel, Londres, 6 octobre 2018.

<sup>83</sup> Entretien avec un ancien cadre du lycée Charles-de-Gaulle, Londres, 4 octobre 2018 ; entretien (skype) avec un conseiller consulaire de Londres, 7 septembre 2018.

<sup>84</sup> Entretien avec le proviseur du lycée Charles-de-Gaulle, Londres, 3 octobre 2018 ; entretien avec un parent d'élève du lycée Charles-de-Gaulle, Londres, 4 octobre 2018.

personnes. Le Brexit change la donne et suscite en réaction une mobilisation pour la préservation de ces droits. Avant même que ne débutent, en juin 2017, les négociations entre le Royaume-Uni et les vingt-sept Etats membres sur les conditions d'une sortie négociée<sup>85</sup>, un membre de la diaspora française, Nicolas Hatton, a réuni plusieurs citoyens d'autres pays de l'Union européenne (Allemagne, Pays-Bas, Italie, Pologne) pour créer le groupe d'intérêt The3million, chargé de défendre les droits des 3,6 millions de citoyens européens vivant au Royaume-Uni<sup>86</sup>. L'organisation à but non lucratif défend les droits acquis auprès du gouvernement britannique, et plus particulièrement du secrétariat d'Etat en charge du Brexit, qui a préparé la sortie de l'Union européenne entre 2016 et 2020. The3million a envoyé des notes aux membres de la Chambre des communes et de la Chambre des lords, organisé des campagnes de presse, participé aux manifestations de masse organisées à Londres contre le Brexit, et attiré l'attention sur des problèmes que pourrait connaître telle ou telle diaspora en particulier. Après que la Haute cour administrative des Pays-Bas a, par exemple, rendu un arrêt stipulant que le gouvernement néerlandais pouvait suspendre dans certaines circonstances le passeport de ses citoyens vivant depuis plus de dix ans en dehors de l'Union européenne, la diaspora néerlandaise de Londres a lancé une action au sein de The3million<sup>87</sup>. La visibilité du groupe d'intérêt a rapidement gagné dans les médias britanniques grâce au soutien apporté par les associations britanniques anti Brexit et certains parlementaires travaillistes et libéraux-démocrates. La nationalité française du président de The3million a favorisé sa visibilité au sein de la diaspora française de Londres. Cette dernière, habituée aux actions bilatérales franco-britanniques via son tissu associatif local, s'est appuyée pour la première fois sur un groupe d'intérêt à composition européenne pour mieux défendre ses droits. Le Brexit a de ce fait contribué à européaniser la représentation des intérêts de la diaspora française de Londres à l'égard du pays d'accueil.

Les élus consulaires n'ont pas oublié d'intervenir auprès des représentants de l'Etat français : ambassadeur, consul général, député et sénateurs, chambre de commerce. Les réunions et les groupes de travail se sont multipliés à partir de l'automne 2016 dans le but d'examiner les conséquences du Brexit sur le statut des personnes, le système d'imposition et les activités des entreprises. Cette mobilisation vis-à-vis de l'Etat français visait à influencer les directives données par Paris au négociateur des vingt-sept à Bruxelles, Michel Barnier<sup>88</sup>. La mobilisation auprès des institutions françaises est renforcée par le choix d'être visible dans les médias. La presse écrite et en ligne a ainsi consacré des sujets aux « expatriés » de Londres (comme elle les appelle généralement), dont elle n'avait jamais vraiment parlé auparavant, sauf pour dénoncer le fait qu'ils ne payaient pas leurs impôts en France<sup>89</sup>. En raison du Brexit, la diaspora française de Londres, souvent réduite à l'image caricaturale d'évadés fiscaux privilégiés, a connu pour la première fois un regard positif et compassionnel dans l'Hexagone.

---

<sup>85</sup> Tim Oliver (ed.) *Europe's Brexit EU Perspectives on Britain's Leave*, Newcastle, Agenda Publishing, 2018.

<sup>86</sup> Voir le site internet de The3million, <https://www.the3million.org.uk>

<sup>87</sup> « Dutch dual expat nationality ruling could kickstart reforms », *DutchNews.nl*, 4 février 2020, <https://www.dutchnews.nl/news/2020/02/dutch-expat-dual-nationality-ruling-could-kickstart-dutch-reforms/>

<sup>88</sup> Avtansh Behal et Christian Lequesne, « France and Brexit negotiations. A not-particularly bad cop », manuscrit pour un livre à paraître chez Palgrave sous la direction de Hussein Kassim et Simon Usherwood.

<sup>89</sup> Voir par exemple « Les Français à la sauce Brexit », *Le Figaro*, 31 janvier 2020.

## Le nouveau statut des résidents

Le régime appliqué aux diasporas des deux entités n'a pas figuré parmi les questions les plus conflictuelles lors de la négociation de l'accord de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Il l'a été par exemple beaucoup moins que la question de la frontière entre les deux Irlande. Le départ officiel du Royaume-Uni des institutions européennes le 31 janvier 2020 ne signifie nullement la fin des négociations sur le Brexit. L'année 2020 est dédiée à trouver un deuxième accord sur la relation future entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Cette deuxième négociation s'accompagne d'une période de transition qui durera jusqu'au 31 décembre 2020, durant laquelle les dispositions relatives à la libre circulation des personnes restent inchangées, même si la pandémie de Covid-19 a altéré la règle : le gouvernement britannique a en effet introduit le 8 juin 2020 l'obligation d'une « quatorzaine » pour tout individu en provenance des pays de l'Union européenne, lesquels appliquent la réciprocité.

L'entrée en vigueur du Brexit, le 31 janvier 2020 à 23 heures (heure britannique) n'a donc pas fait basculer brutalement les règles relatives au statut des Français de Londres. Le futur régime s'appliquant aux résidents de l'Union européenne (EU Settlement Scheme, « Dispositif d'enregistrement pour les citoyens(ne)s européen(ne)s »), édicté par le gouvernement britannique, les invite à déposer au plus tard le 30 juin 2021 un dossier en ligne pour bénéficier du statut de résident permanent (*settled status*) ou de résident provisoire (*pre-settled status*)<sup>90</sup>. Selon ces nouvelles règles, le premier peut être accordé à tout citoyen capable d'apporter la preuve de cinq ans de résidence sur le territoire du Royaume-Uni au 31 décembre 2020 ; le deuxième nécessite simplement une preuve de résidence à la même date. Les deux statuts permettent de travailler, de bénéficier du système gratuit de santé publique NHS, d'étudier et de faire valoir des droits à la retraite.

Aucun signe ne montre depuis 2016 un départ massif des Français de Londres. Certes, les inscriptions dans les établissements scolaires français ont tendance à diminuer et quelques établissements financiers de la City ont délocalisé du personnel sur le continent – comme la banque HSBC à Paris – mais cela ne s'est pas traduit par des flux massifs de départ vers la France ou d'autres pays du monde. Il ne faut pas oublier que les Français de Londres, comme la plupart des immigrants installés au Royaume-Uni, sont établis avec l'idée de la permanence<sup>91</sup>. La diaspora française demande donc le statut de résident et se soumet aux démarches administratives qu'elle n'avait jamais eu à accomplir avant le Brexit<sup>92</sup>.

Au cours des années 2019 et 2020, l'acquisition dudit statut a été un sujet de préoccupation majeure de la diaspora française qui organise des réunions, publie des modes d'emploi dans les médias de la diaspora française comme le *Londresmag*, le *Petit Journal*, ou *Ici Londres*. Les procédures imposées par le gouvernement britannique s'accompagnent d'un lot de craintes mais

---

<sup>90</sup> <https://www.gov.uk/settled-status-eu-citizens-families>

<sup>91</sup> Voir Migration Advisory Committee, « Annual accounts 2018-2019 », Londres, janvier 2020, [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/862188/MAC\\_Annual\\_Accounts\\_Report\\_18-19.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/862188/MAC_Annual_Accounts_Report_18-19.pdf)

<sup>92</sup> Entretien avec le consul général de France à Londres, 4 octobre 2018.

aussi de réticences d'ordre culturel. Parmi les craintes, on souligne le sort des personnes âgées ou isolées qui n'auraient pas accès aux démarches en ligne. Nicolas Hatton s'est saisi de cette question pour créer, après The3million, une autre association européenne à but non lucratif, Settled<sup>93</sup>. Sa mission principale est d'aider et d'orienter dans leurs démarches les citoyens européens les plus vulnérables, que Nicolas Hatton estime entre 10 et 20 % du total<sup>94</sup>. Parmi les réticences culturelles, il y a la découverte que les autorités britanniques ne délivrent pas de carte de séjour aux citoyens européens, (la détention d'un document d'identité n'est toujours pas imposée aux nationaux). Le seul enregistrement de la demande par l'administration britannique constituera la preuve du statut de résident. Laura, citoyenne française installée à Londres depuis cinq ans, conteste cette décision qui subordonne son statut au bon fonctionnement de l'administration britannique<sup>95</sup>. Cette circonspection s'appuie sur un précédent, largement médiatisé dans l'espace public britannique : le scandale dit de la « génération Windrush ». En 2018, l'administration britannique a en effet reconnu avoir perdu les documents prouvant les droits de résidence de 50 000 travailleurs caribéens arrivés au Royaume-Uni pour y travailler entre 1948 et 1971. Certains se sont vu refuser l'accès aux soins médicaux du NHS, d'autres ont connu des difficultés pour le paiement de leur salaire et de leur pension<sup>96</sup>. Le scandale a contraint la ministre conservatrice de l'Intérieur, Amber Rudd, à démissionner. Cette affaire alimente par ricochet les débats sur le statut des citoyens de l'Union européenne à la fin de la période de transition du Brexit.

Des membres des premier et troisième groupes de notre typologie décrivant la diaspora française de Londres ont franchi un pas supplémentaire, et demandé la nationalité britannique par naturalisation. Ils deviennent ainsi des doubles nationaux, ce qui n'aurait pas été forcément le cas si le Brexit n'avait pas eu lieu. Le passeport britannique présente l'avantage pour son détenteur de pouvoir travailler librement, mais aussi d'exercer son droit de vote au Royaume-Uni, en sachant que la participation aux élections européennes et municipales prévues par les traités européens disparaît avec le Brexit. Un chef d'entreprise français déclare avoir fait ce choix, pour lui-même, son épouse et leurs deux enfants<sup>97</sup>. A la différence de l'obtention du statut de résident qui est gratuite, la naturalisation est une procédure payante. Elle représente en 2020 un coût administratif par personne de 1 282 livres (1 450 euros), soit un total de 5 800 euros pour une famille de quatre personnes, ce qui constitue un obstacle pour les familles les moins aisées<sup>98</sup>. A l'inverse, le Brexit a amené beaucoup de conjoints des couples mixtes franco-britanniques à demander la nationalité française, afin de conserver les droits attachés à la citoyenneté européenne, notamment la possibilité de résider et de travailler dans l'Union européenne sans autorisation administrative.

---

<sup>93</sup> Voir le site multilingue de l'organisation, <https://settled.org.uk>

<sup>94</sup> Carla Biancarelli, « Rencontre avec Nicolas Hatton, cofondateur de settled.org.uk », *Ici Londres*, 22 octobre 2019, <https://www.ici-londres.com/lifestyle/1596~rencontre-avec-nicolas-hatton-co-fondateur-de-settled-org-uk>

<sup>95</sup> Rémi Carlier, « Brexit : La diaspora de Londres dans l'expectative », 29 janvier 2020, <https://www.france24.com/fr/20200129-brexit%C2%A0-la-diaspora-fran%C3%A7aise-de-londres-dans-l-expectative>

<sup>96</sup> Huon Wardle et Laura Obermuller, « Windrush generation and hostile environment. Symbols and lived experiences in Caribbean migration to the UK », *Migration and Society : Advanced Research*, 2019, Vol. 2, n° 1, pp. 81-89.

<sup>97</sup> Entretien, The Ampersand Hotel, Londres, 4 octobre 2018.

<sup>98</sup> Je remercie Catherine Barnard, professeur de droit européen à l'université de Cambridge, d'avoir attiré mon attention sur ce point lors d'un séminaire à la British Academy, Londres, 12 mars 2020.

Au final, les nouvelles règles sur le statut des personnes introduites par le Brexit créent surtout davantage de bureaucratie en instaurant des procédures que l'adhésion à l'Union européenne rendait inutiles. Il s'agit d'un exemple concret où le renoncement à l'harmonisation européenne crée davantage de régulations administratives pour le citoyen, en parfait décalage avec le slogan des *brexiteurs* qui dénonçaient la bureaucratisation suscitée par l'Union européenne.

## Les annonces d'une nouvelle politique migratoire

La nouvelle politique migratoire devant s'appliquer à la fin de la période transitoire a été annoncée par le gouvernement britannique en février 2020. Ses principes ont été adoptés par la Chambre des communes en mai 2020. La doctrine qui prévaut au sein du gouvernement Johnson est l'établissement d'un régime général d'immigration s'appliquant de la même manière à l'ensemble des nationalités, et donc la fin de tout régime spécial pour les citoyens de l'Union européenne, de l'Espace économique européen et de la Suisse. Dans le sillage du manifeste des Conservateurs présenté lors de la campagne des élections législatives de décembre 2019<sup>99</sup>, il a été proposé un nouveau système d'immigration à points qui favorise les seuls emplois qualifiés atteignant un niveau de salaire déterminé<sup>100</sup>. Ces mesures visent à satisfaire les électeurs britanniques qui ont voté pour la sortie de l'Union européenne en dénonçant l'ouverture du pays depuis 2004 à une importante immigration centre-européenne, plus particulièrement polonaise. Cette dernière a été accusée de saturer dans certaines villes les écoles et les services publics, notamment le NHS, omettant au passage que ce dernier emploie des médecins polonais. La campagne en vue du référendum de 2016 a donné lieu à de véritables actes de xénophobie anti-polonaise<sup>101</sup>. Après avoir attiré aux élections législatives de décembre 2019 les voix d'électeurs du nord de l'Angleterre qui n'avaient jamais voté conservateur auparavant, le gouvernement Johnson entend également envoyer le message démagogique selon lequel les emplois non qualifiés occupés par des centre-européens dans ces régions défavorisées reviendront à l'avenir aux citoyens britanniques.

Si la diaspora française de Londres compte un pourcentage important d'emplois qualifiés, elle se compose aussi du cinquième groupe que nous avons identifié : ces Français plutôt jeunes venus tenter leur chance sur le marché du travail britannique en y acceptant des emplois non qualifiés. Le projet d'immigration à points va l'affecter, ce qui contribuera à réduire sérieusement la diversité sociale au sein de la diaspora française. La réaction des employeurs britanniques est un facteur qu'il faudra observer de près, car cette main-d'œuvre française et européenne, à la fois jeune et modestement payée, contribue beaucoup au fonctionnement d'une économie qui

---

<sup>99</sup> <https://www.conservatives.com/our-plan>

<sup>100</sup> Migration Advisory Committee, « A points-based system and salary thresholds for immigration », janvier 2020, [https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment\\_data/file/873155/PBS\\_and\\_Salary\\_Thresholds\\_Report\\_MAC\\_word\\_FINAL.pdf](https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/873155/PBS_and_Salary_Thresholds_Report_MAC_word_FINAL.pdf)

<sup>101</sup> Alina Rzepnikowska, « Racism and xenophobia experienced by Polish migrants in the UK before and after Brexit », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2019, Vol. 45, n° 1, pp. 61-77.

a été durement touchée par la pandémie de Covid-19 : hôtellerie, restauration et commerces londoniens. Il n'est pas certain, compte tenu des conditions salariales, qu'elle puisse être facilement remplacée par des citoyens britanniques.

Plus généralement, les Français de Londres – qualifiés ou non – se verront privés des droits attachés aux règles européennes de libre circulation des personnes auxquelles ils s'étaient habitués. Le manifeste des Conservateurs prônait un régime de droit commun pour tous les immigrés qui devraient prouver qu'ils résident en Grande Bretagne depuis cinq ans avant de pouvoir bénéficier du droit au chômage, des services complets du NHS ou encore des allocations destinées aux enfants. Au sein de la diaspora française de Londres, ce changement aura des conséquences non seulement sur l'attractivité des emplois non qualifiés, mais aussi sur celle des emplois qualifiés à salaire moyen, comme ceux des enseignants des lycées français titulaires de contrats locaux.

« Attirer les meilleurs et les plus brillants ! » (« *Attracting the best and the brightest !* ») annonçait sous la forme d'un slogan le programme conservateur de 2019<sup>102</sup>. Si le système d'immigration à points permet toujours d'attirer à Londres des citoyens français qualifiés, il en réduira nécessairement les flux. Alors que peu de Français installés à Londres ont choisi de repartir en France en raison du Brexit, la diaspora ne connaîtra plus la même croissance que ces vingt dernières années et aura tendance à vieillir. Mais il est possible aussi que le gouvernement britannique soit obligé de se montrer moins doctrinal si sa nouvelle politique aboutit à un manque de main-d'œuvre préjudiciable non seulement aux entreprises, mais aussi aux recettes fiscales. Plusieurs études démontrent en effet qu'au Royaume-Uni, la contribution fiscale moyenne des immigrés est supérieure à celles des citoyens britanniques<sup>103</sup>.

## CONCLUSION

Chaque diaspora française forme un système social particulier, fruit de l'inscription d'une histoire dans un pays de résidence. Dans le cas de Londres, l'installation de la diaspora française a profité de l'adhésion en 1973 du Royaume-Uni à l'Union européenne pour finalement se voir confrontée en 2020 au mouvement inverse. Ce choix politique d'un Etat s'est traduit par un phénomène assez rare dans le cas d'une diaspora : la réduction non anticipée des droits d'immigration et de séjour. Mais au-delà des conséquences particulières du Brexit pour les 300 000 Français de Londres, j'ai souhaité réfléchir ici à deux questions majeures relatives aux Français de l'étranger en général.

---

<sup>102</sup> The Conservative and Unionist Party, « Manifesto 2019. Get Brexit done. Unleash Britain's potential », 2019, p. 20.

<sup>103</sup> The Migration Observatory, « The fiscal impact of immigration on the UK », juin 2018, <https://migrationobservatory.ox.ac.uk/resources/briefings/the-fiscal-impact-of-immigration-in-the-uk/>

En premier lieu, leur diversité sociale que le terme « diaspora » rend le moins mal, parce qu'il permet de ne pas communautariser l'objet. Quoi de commun en effet entre un banquier français installé à Londres depuis vingt ans, un cadre expatrié travaillant dans un supermarché émirati de Lahore pour trois ans, un Français de confession juive vivant sa retraite au soleil de Netanya ou encore le descendant âgé d'un colon pauvre de Madagascar qui n'a jamais vu la France ? Très peu dans les conditions de vie, si ce n'est que tous sont détenteurs de la nationalité française, bénéficient de droits civiques et sociaux importants (y compris lorsqu'ils ne paient pas d'impôts en France) et développent des attentes à l'égard de l'Etat français. Comprendre le phénomène des Français de l'étranger revient nécessairement à relever le défi d'une diversité qui, en sciences sociales, rend toujours les analyses plus intéressantes mais aussi plus difficiles.

En deuxième lieu, le fait que la France soit un pays qui, à travers l'action de l'Etat, cherche à donner une existence politique à ses diasporas. Ces dernières peuvent faire étudier leurs enfants dans des lycées français, bénéficier d'aides sociales et de bourses scolaires, exercer un droit de vote (qu'elles utilisent en pratique plus ou moins). L'Etat français est également l'un des rares au monde à disposer de mandats électifs spécifiques organisant une représentation extraterritoriale de ses diasporas au sein du Parlement national. Ces dispositifs ne sont pas neutres. Ils signifient que l'Etat français encadre ses diasporas en poursuivant une série d'objectifs. Un objectif identitaire qui relève du sentiment d'appartenance à la France, mais aussi un objectif de politique étrangère visant à instrumentaliser la présence française dans les relations avec le monde, et encore un objectif de politique intérieure consistant à ne pas se priver des voix d'électeurs lors des consultations nationales. Il est important de comprendre ces usages qui amènent l'Etat français non seulement à ne pas oublier les Français de l'étranger, mais à définir et redéfinir en permanence une politique diasporique.

Toutes ces questions de recherche méritent d'être creusées pour mieux saisir la réalité politique des Français de l'étranger. L'étude du terrain londonien a constitué un coup de sonde empirique dans ce qui demeure bien un programme de recherche plus vaste<sup>104</sup>.

---

<sup>104</sup> C'est l'objectif de mon prochain livre sur les Français de l'étranger et leur Etat à paraître chez CNRS Editions.

**Les Etudes du CERI**

**Directeur de collection : Alain Dieckhoff**

**Rédactrice en chef : Judith Burko**